Le N° : 0 fr. 50 — 6 Pages — 2e ANNEE. — N° 50. — 21 JUIN 1941

l'Heure bretonne

DIRECTION, REDACTION, PUBLICITE :
1, Rue d'Estrées
RENNES (Bretagne)
Téléphone : 51-80

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS (Bretagne et France) :
Un an : 25 fr. ; 3 mois : 7 fr.
Changement d'adresse : 5 fr.
Chèque Postal : A. Gefflot, 25-29 Rennes.

Pour assurer
l'avenir de la Bretagne

Une politique de la Race ?

Mais oui !...

Un grave problème pour la Bretagne de demain :

La protection de la race bretonne

Dans les années qui ont précédé la présente guerre, depuis l'avènement du régime national-socialiste en Allemagne, il n'a plus été possible de parler de l'existence des races humaines et de leur protection, sans être qualifié de « traître », de « vendu », d' « agent de l'étranger », de « provocateur fasciste », etc...

Toute tentative de discuter de cette question n'était même plus admise : il fallait adhérer sans réserve à une propagande violente jusqu'à l'hystérie. Contre toute bonne foi, contre l'expérience la plus élémentaire, elle soutenait que, dans le Monde moderne, il n'existait plus de race, au sens propre du mot ; que, d'ailleurs, la fusion et le mélange de toutes les races étaient le meilleur gage du Progrès de l'Humanité, et que seuls des « Barbares » pouvaient revenir à l'idée « moyenâgeuse » de différences raciales et de protection des races.

Cette grande machine de guerre n'était pas montée seulement contre l'Allemagne national-socialiste. Elle avait aussi un autre but. Elle constituait, en outre, un plaidoyer « pro domo » : lorsque l'on s'appelle Karfunkelstein ou Zyrymski et que l'on veut s'installer à Lorient ou à Quimper, comme avocat, médecin ou commerçant, il n'est pas bon que les Lagadec, les Morvan, les Caradec et les Naour du cru local soient persuadés qu'ils constituent une race à part et que cette race a droit de vivre et de se développer sur son territoire, sans apport inconnu et douteux.

Quimper et Lorient n'étaient pas d'ailleurs un terrain assez vaste pour ces éternels apatrides, qui, depuis bientôt deux millénaires, parcourent le monde en tous sens, sans se fixer nulle part : Brest, Rennes ou Nantes leur suffisaient à peine. Leur ville idéale était Paris : là, dans ce milieu cosmopolite, sans racine dans le sol, ils se sentaient chez eux.

Il y a un an, les plus compromis d'entre eux ont dû quitter les bords de la Seine pour les bords de l'Allier, les côtes de Provence, ou même pour traverser l'Atlantique.

Et il nous est possible aujourd'hui de parler sans passion, calmement, raisonnablement du problème de la race bretonne et de sa protection, question qui sera, incontestablement, l'une des principales de la Bretagne de demain.

■

Encore aujourd'hui, nos adversaires, et ces esprits obtus sont encore nombreux, nous affirment qu'il n'existe pas de race bretonne originale et que notre peuple doit son existence à un mélange de nombreuses populations.

C'est là une contre-vérité historique qu'il convient de relever et de dénoncer.

Les premiers habitants de l'Armorique ont été ces constructeurs des monuments mégalithiques dont la race s'est étendue à toute l'Europe du Nord-Ouest. Cette race était absolument différente des Ligures et des Ibères qui ont peuplé et se sont étendus sur tout le Midi et le Centre de la France.

Puis les invasions celtiques ont donné sa forme définitive à notre peuple, par le mélange des Armoricains et des Bretons avec les habitants primitifs de notre Pays.

Le peuple breton peut donc revendiquer sans prétention ses origines raciales celtiques qu'il tient de ses ancêtres Armoricains et Bretons.

Au temps des grandes invasions, il n'a pas reçu, dans les mêmes proportions, les apports burgondes, goths et francs. Trois siècles plus tard, il n'a pas subi, comme le Midi de la France, les invasions et les incessantes expéditions arabes.

(Suite en 2e page)

R. DELAPORTE.

L'anniversaire de l'effondrement d'un régime

Négligence, impérités, lacheté

tels furent les mots d'ordre de ses dernières semaines

VOIR EN PAGE 3 :
Six jolies toilettes inspirées de la Mode Bigoudenn.

Cette semaine revenait pour la première fois l'anniversaire de l'effondrement militaire de la France et l'effondrement politique de la Troisième République.

Il y a un an, nos soldats, après s'être battus bravement, souvent sans munition et sans ravitaillement, abandonnés par ceux qui auraient dû les commander, les conduire et leur donner l'exemple, devaient reculer au milieu des cortèges lamentables de réfugiés, abandonnés, eux aussi, par les autorités civiles.

Il y a un an, il n'y avait plus de préfet à Rennes, et l'archiviste départemental, lui-même, pris de panique, on ne sait pour quelle raison, avait mis la Loire entre l'armée allemande et sa précieuse personne. Les médecins militaires abandonnaient à leur sort les hôpitaux, les blessés et les malades aux bons soins des infirmières et de leurs collègues civils.

Il y a un an, un bombardement de quelques minutes, opéré par les avions allemands, causait une véritable catastrophe, par la seule faute de ces autorités défaillantes qui avaient assumé, avec tant de témérité, la responsabilité d'une déclaration de guerre.

Dans la gare de Rennes, depuis plusieurs semaines, un train de munition attendait on ne sait quel ordre ou quel contre-ordre pour aller on ne sait où. Auprès de lui des trains bondés de réfugiés, de soldats échappés à l'enfer de Dunkerque et rapatriés par l'Angleterre, de soldats anglais opérant une « retraite stratégique », de blessés même.

Il suffit que ce train de munition fut atteint par une bombe pour que la gare de Rennes fut ravagée, ainsi que le quartier Saint-Hélier, qui l'entoure, et pour que les trains de voyageurs et de soldats soient transformés en décombres et en charniers.

Que ce train de munition ait pu rester durant des jours et des nuits au milieu de la gare de Rennes, au lieu de se trouver en pleine campagne, comme cela aurait dû être, voilà qui caractérise pleinement cet abominable régime de banditisme, de négligence et d'irresponsabilité.

On ne peut que qualifier de criminelles les autorités civiles et militaires par la faute desquelles ce train se trouvait dans un endroit aussi dangereux et aussi exposé.

On ne peut qu'être consternés de voir, encore aujourd'hui, des gens se déclarer ouvertement partisans d'un régime qui avait des dirigeants aussi lamentables, de voir des éléments de la population rennaise, un an seulement après le 17 juin 1940, avoir oublié qui étaient les véritables responsables de cette catastrophe.

P. L.

A propos d'une émission radiophonique

IGNORANCE OU INCOMPRÉHENSION ?

La radio de Vichy a consacré, dimanche soir, une petite séance à la Bretagne.

Dirons-nous que nous avons été surpris et déçus ?

Pas du tout.

Il est apparu, comme nous le pensions, que ces messieurs voient la Bretagne comme ils l'ont toujours vue.

On n'oublia aucun lieu commun, pas même la « Paimpolaise », et l'on n'omit pas de compter cette bonne Zénaïde Fleuriot parmi nos « gloires littéraires ». O mânes de Calloc'h et de Jakez Riou !

Quant aux Bretons, mon Dieu, on est bien persuadé sur les bords de l'Allier qu'il suffit de pratiquer à leur égard le « paternalisme politique » et de leur « passer la main dans le dos » pour obtenir leur adhésion aux plus répugnantes ou aux plus sanglantes besognes.

Dame ! Ce serait si dommage de perdre cette magnifique carrière de matériel humain qu'est la Bretagne !

Cela vaut bien que l'on murmure officiellement et radiophoniquement, de temps à autre, quelques : « Brave petit Breton, va ! Quel brave petit Breton ! »

Et c'est tout.

C'est-à-dire rien.

***

Alors, nos bonnes poires opportunistes continueront-elles à espérer contre toute espérance ?

Peut-on logiquement attendre quelque chose de sérieux de gens qui ignorent aussi manifestement l'âme de la nation bretonne ?

Certes, l'an dernier, à pareille époque, presque tous les Bretons se mirent à croire et à espérer dans les « Temps nouveaux » qu'on leur promettait.

Ils furent rapidement déçus.

Ceux dont l'éducation politique était la plus poussée et qui voyaient clair en la situation sont venus franchement au Mouvement National Breton. Ils nous aident vaillamment à bâtir la Bretagne de demain.

D'autres, beaucoup d'autres, non moins déçus par les promesses non tenues, les erreurs d'une administration qui n'avait pas dépouillé le vieil esprit et les fautes psychologiques commises à l'égard de la Bretagne, ont accroché ailleurs leurs espérances. A qui la faute ?

***

La masse des mécontents de Bretagne, qui constitue à peu près l'unanimité de la population bretonne, fera bloc autour de nous à l'heure des Réalités Prochaines. Elle ne retournera pas prendre les ordres des hommes du bord de l'Allier. Entre ceux-ci et les Bretons, le divorce est total, même si aujourd'hui les Bretons n'ont pas encore réalisé l'union autour de la seule politique de leurs intérêts.

Il n'y a pas chez nous un foyer sur cinquante où l'on montre quelque respect pour les icones ou les ukases provisoirement « officiels ». Cela, nous le répétons, faute d'avoir compris la Bretagne et les Bretons, faute d'avoir prévu leurs réactions.

Vouloir l'ignorer, c'est s'abuser.

S. Kerdual.

LE TEMPS NOUS PRESSE...

Jeunes Bretons, au travail !

L'HEURE BRETONNE partout !

Ce qu'il faut voir partout : des équipes de vente de l'Heure Bretonne.

Nos clichés représentent des équipes cornouaillaises opérant aux abords du pardon de Rumengol.

"Jamais la Bretagne n'a renoncé à ses droits"

La Cornouaille et les privilèges de la Bretagne

Dans son numéro du 17 mai dernier, l'Heure Bretonne rappelait dans quelles circonstances les Libertés et les Privilèges de la Bretagne furent, en 1789, supprimés par l'Assemblée Nationale au cours de la nuit du 4 août, malgré les mandats reçus par les députés de la Bretagne. Il n'est pas inutile de préciser, à cet égard, au moyen d'exemples, l'attitude du peuple breton à la veille de la Révolution, et son désir de voir maintenues, contrairement à ce qui eut lieu en fait, les clauses du Traité d'Union de 1532.

Au cours de l'année 1788, de graves divergences s'étaient fait jour entre les Ordres privilégiés et le Tiers-État, aboutissant à de sanglantes émeutes à Rennes à la fin de l'année. La Noblesse et le Haut Clergé, s'opposant à toute modification du règlement des États de Bretagne, avaient provoqué une profonde rancœur chez les membres du Tiers, et il est explicable que, dans ces conditions, ce dernier ait surtout porté son effort sur les revendications d'ordre général, négligeant de mettre surtout l'accent, dans les cahiers de doléances rédigés au début de 1789, sur la nécessité du maintien des Privilèges de la Bretagne. On pourrait même penser que, dans l'ardeur de la lutte, ces privilèges, indûment confondus avec les privilèges nobiliaires, ont été complètement passés sous silence par une fatale aberration.

« Conserver les franchises et immunités de la Bretagne »

Il est justement remarquable de constater qu'il n'en a rien été. Feuilletons par exemple les cahiers de doléances des Sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, qui ont été publiés par MM. Savina et Bernard en 1927. Ces sénéchaussées comprenaient, en gros, le sud de l'actuel département du Finistère, jusqu'à Pont-Aven, Scaër et Saint-Goazec à l'Est, Briec et Douarnenez au Nord ; la Presqu'île de Crozon et le pays de Plougastel et de Daoulas en faisaient également partie. N'oublions pas enfin que seul le Tiers députait aux États Généraux, par suite de l'abstention volontaire des deux autres Ordres en Bretagne, et que les revendications qui suivent sont le fait de cet Ordre, qui, répétons-le, pouvait avoir tendance à rejeter indistinctement tout ce qui était privilèges.

L'on voit d'abord, dans un très grand nombre de paroisses, formuler le vœu qu'aux États de Bretagne le Tiers-État ait un nombre de députés **égal à celui des deux autres Ordres réunis**, et que le vote se fasse par tête : ainsi dans les cahiers de Peumerel, Ploaré, Plonéour-Lanvern, Pouldreuzic, Trégourez, Beuzec-Cap-Caval, Combrit, Plomeur, Loperhet, Irvillac, Gouesnac'h, etc... On demande aussi que les députés du Tiers représentent également les campagnes et pas seulement les villes. Nulle part, on ne demande la suppression des États de Bretagne, mais seulement une modification du recrutement des députés. On s'en tient donc toujours aux cadres administratifs bretons.

Mais, de plus, un certain nombre de paroisses introduisent expressément des vœux en faveur de la conservation des Privilèges de la Bretagne. Ainsi Plogonnec « demande la conservation des franchises et immunités de la Province de Bretagne ». De même à Locmaria-Quimper, on supplie le roi « de maintenir la Province de Bretagne dans l'intégrité de ses droits ». A Plozévet, on déclare que la Province « *n'entend nullement déroger pour le présent* » de « *tous ses droits et prétentions* ». A Coray, on spécifie « *qu'aucune loi nouvelle ne pourra être mise à exécution dans la Province sans préalablement avoir été enregistrée dans ses États* ». Nizon réserve expressément les « droits, franchises et immunités de la Province, auxquels Sa Majesté est humblement suppliée de ne pas souffrir qu'il soit porté aucune atteinte. » Scaër interdit aux députés « qu'il soit jamais contrevenu au contrat de mariage de la Duchesse Anne ni au Traité d'Union » et leur défend « *de rien consentir de contraire, sous peine de blâme* ». Elliant demande la conservation des « *privilèges de la Province de Bretagne* ». Tourc'h reproduit les mêmes vœux. A Pleuven, on demande « *que les recteurs des villes et campagnes soient admis aux Assemblées nationales pourvu qu'ils soient nés bretons* », et on déclare que tous les impôts devront être « acceptés et accordés par toute la nation bretonne ou ses représentants librement choisis et dûment autorisés ». Clohars-Fouesnant, Melgven, Perguet (actuellement Benodet), Saint-Evarzec recopient le cahier de Pleuven.

Ce que disaient les Cahiers généraux des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau

Les cahiers généraux des deux sénéchaussées ne pouvaient passer sous silence ces vœux, aussi les y voit-on reproduits. Le cahier de la sénéchaussée de Quimper (article 51) mande aux députés de veiller « à la conservation des libertés et franchises de la Province et, par exprès, à ce qu'après la répartition des impôts entre les différentes provinces du Royaume, les États de Bretagne puissent seuls fixer le mode de perception de la quotité qui lui incombera ». Quant au cahier général de la sénéchaussée de Concarneau, il réserve les mêmes droits à l'article 31, où il est dit notamment atteinte aux droits, franchises et libe « dans aucun cas il ne sera porte bertés de cette Province de Bretagne et, notamment, qu'aucune loi n'aura lieu ni de force en Bretagne qu'elle n'ait été avouée et reconnue par les États de la Province et enregistrée au Parlement d'icelle. » Enfin, le cahier commun aux deux sénéchaussées se termine en « chargeant spécialement les députés de veiller au maintien des libertés et franchises de la Province ».

Ainsi, tout en souhaitant à juste titre que des modifications profondes soient apportées à la Constitution bretonne en accroissant la part du Tiers-État dans les affaires publiques, les Cornouaillais des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau entendaient bien, comme les autres Bretons d'ailleurs, conserver les libertés dont ils avaient toujours joui. C'est donc en desaccord formel avec leurs mandants que les députés sacrifièrent le 4 août 1789 la Constitution bretonne, au milieu d'hésitations et de tergiversations qui montraient bien leur trouble. Que l'on ne vienne pas prétendre, après des preuves aussi nettes du contraire, que la Bretagne n'a plus de droits spéciaux depuis 1789. Ces droits, elle n'a jamais entendu les aliéner. Si ses représentants l'ont trahie, elle ne s'est pas trahie elle-même.

Ar C'hernevad.

LE POSTE DE RENNES-BRETAGNE. — Aman, Roazon, Breiz...
LA FAMILLE LEVY. — Ah ! du breton maintenant ! On voit bien que nous ne sommes plus là !...

Une richesse bretonne : LA FRAISE

Quel est le Breton chez qui le mot de fraise n'évoque aussitôt le nom de Plougastel-Daoulas ? Plougastel connut cette culture de temps immémorial. Mais elle ne commence à devenir vraiment intéressante qu'avec l'introduction de la fraise du Chili en 1714. Elle ne prit le développement que nous lui connaissons aujourd'hui que vers 1890, avec les débuts de l'exportation en Angleterre.

Les circonstances ont favorisé Plougastel

Quelles sont donc les circonstances qui ont fait de Plougastel le pays de la fraise ? Un climat favorable, à l'hiver presque sans gelées, un relief qui expose au Midi la majeure partie des terres, des talus qui abritent des mauvais vents, un sol léger suffisamment dosé en argile et en calcaire, qui ne nuit en rien à la saveur du fruit, enfin et surtout la densité de la population. Moins que tout autre fruit, la fraise ne souffre de retard dans la cueillette ni de brutalité dans la manipulation. Rien ne vaut alors la main-d'œuvre familiale, la seule ou à peu près que l'on trouve à Plougastel. Enfin des années, disons des siècles, de culture ont créé une tradition, des habitudes de travail contre lesquelles le voisin luttera difficilement. La sélection s'est faite peu à peu. Les variétés que l'on cultivait voici quelque soixante ans s'élevaient à une vingtaine. Aujourd'hui, dans l'ensemble, elles sont réduites à deux : la « Royale » et la « Moutot », adoptées surtout à cause de leur bel aspect et à cause de la fermeté du fruit, qualité précieuse quand il doit être transporté.

Aujourd'hui, le quart environ des terres cultivées sont plantées en fraises, dans la commune : les besoins de la ferme, l'organisation de la main-d'œuvre, les exigences de l'assolement établi sur huit années ne permettent guère de donner un plus grand développement à cette culture.

Trois étapes ont marqué le développement du commerce de la fraise

Le commerce de la fraise a eu trois étapes dans son développement. De 1750 à 1850, il s'est limité à la vente aux environs. D'ordinaire, le commerçant brestois venait à Plougastel en voilier dans l'après-midi. Le temps de visiter ses fournisseurs, de charger, et il s'embarquait de nuit pour le retour, prenait en route un léger sommeil et, à la première heure, il était au marché, vendant sa marchandise à 1 sou la livre (en 1830).

L'installation du chemin de fer, fournissant le transport rapide indispensable, a ouvert des débouchés nouveaux et a permis de développer un peu plus la culture de la fraise. Les commerçants brestois s'organisèrent pour vendre à la commission sur le marché de Paris la fraise de Plougastel. Même par Saint-Malo, dès 1870, quelques expéditions sont faites à destination de Londres. La livre se paie rendue un peu plus de 20 sous la livre pour les primeurs, 10 sous en pleine saison.

Comment se faisaient les expéditions sur l'Angleterre

Vers 1892, un premier groupe de Plougastels se forme enfin, avec comme conseiller technique un commerçant roscovite, pour entreprendre une expedition directe vers l'Angleterre avec bateau affrété spécialement. Les voiliers apportent à Brest la marchandise que l'on charge dans le *Whitecock* et dans le *Blackcock*. Après l'essai de plusieurs ports anglais, on se décide définitivement pour Plymouth, qui sera port de débarquement unique, par la suite : c'est un port de marée

relié par trains rapides avec tous les grands centres. La première société, qui se forme en 1894, la Shippers Union, ne reste pas longtemps isolée. Bien vite naît la concurrence, entraînant scission ou formation de sociétés voisines. A l'heure actuelle, l'exportation de la fraise se fait par trois groupements, composés exclusivement de Plougastels et à peu près de même force : les Shippers-Unis, l'Union, le Syndicat F.-F. (Syndicat des fermiers fraisiéristes). Les deux premiers groupements sont des sociétés commerciales par actions, groupant de 20 à 35 actionnaires. Le chiffre du Syndicat varie de 250 à 300 adhérents. En fait, dans leur fonctionnement, il y a peu de différence entre les trois groupements. Le syndicat ne fait pas de bénéfices : tous frais décomptés et fonds de réserve établi, il partage les gains entre tous les fournisseurs, qui obligatoirement et exclusivement sont tous membres du syndicat, au prorata de la marchandise fournie. Si les sociétés fonctionnaient en sociétés commerciales ordinaires, elles devraient acheter à prix ferme leurs produits aux paysans qui se font leurs fournisseurs : à elles d'établir leur prix d'achat d'après le cours du marché, l'offre ou la demande, les probabilités de vente, tout comme le fait le commerçant. Le paysan, marché fait, perdrait tout risque, mais aussi tout droit sur le bénéfice procuré par la vente. Ce bénéfice reviendrait aux actionnaires qui auraient pris tous les risques de l'expédition. Or, tel n'est point le mode d'achat des sociétés de Plougastel : le producteur livre sa marchandise à la société littéralement sans savoir le prix qu'elle va lui être payée : il fait confiance à la société qui le paiera après la vente et au cours du jour de cette vente ; mais une retenue pour le bénéfice des actionnaires sera toujours prévue dans l'établissement du prix à payer au paysan pour la marchandise livrée ; un membre du syndicat, pour une livraison le même jour, touchera et touche de fait davantage, ce qui n'est que juste puisqu'il prenait les risques de l'expédition. Notons enfin que, comme le syndicat, les sociétés exigent de leurs clients qu'ils leur restent fidèles jusqu'à la fin de la saison. Et le fait est que les contrevenants se font boycotter par les autres organisations. Comment donc ces deux sociétés peuvent-elles encore trouver des fournisseurs ?

Avant guerre, tous ces cageots de fraises étaient dirigés sur l'Angleterre.
A la paix, la marine marchande bretonne prendra à son compte ces fructueuses exportations.

Pourquoi tous ne sont-ils pas inscrits au syndicat ? Questions de familles, de villages, de méfiance réciproque plus ou moins raisonnées, question d'habitude prise : au début, on hésita beaucoup à s'inscrire au syndicat (aléas de la vente, soucis de l'organisation). On attendait et, plus tard, on n'osa peut-être plus y adhérer malgré un secret désir parce qu'on se serait avoué craintif. Il faut enfin reconnaître que, pour ne pas perdre la clientèle, dans les bonnes années, les sociétés donnent un petit peu plus que le prix prévu et attendu. Il n'en fut d'ailleurs pas toujours ainsi ; au début le système commercial était appliqué purement et simplement ; à la longue, le paiement immédiat se révéla trop difficile.

La « saison »

Les employés ont préparé et livré les emballages pendant l'hiver. Jadis, l'emballage pour les environs était constitué par les tamis, mis en caisse ou en « boutok » ; pour Paris ou l'Angleterre, on se servait du « cercueil », fait de petites planchettes, qui protégeaient bien le fruit, mais étaient lourdes. Aujourd'hui, depuis 1932, l'emballage standard, adopté par la marque « Bretagne », n'est autre que le panier à anse, fait de lamelles de bois déroulé et contenant environ deux kilos de fraises. Quatre paniers sont déposés dans des cageots à claire-voie plus faciles à manier. Cageots et paniers viennent de Dinan, de Saint-Malo, parfois de Metz. Chaque association commande environ 200.000 paniers pour la saison.

Six vapeurs de 250 à 300 tonneaux sont affrétés d'ordinaire pour l'ensemble, soit deux par société. Vers le 25 mai, le premier arrive à Brest au cinquième bassin. En pleine saison, chaque jour, sauf le vendredi (le dimanche n'étant pas jour de vente), un vapeur partira de Brest pour le compte de chaque groupement.

Le matin, le paysan a rempli dans le champ paniers et cageots. Il les apporte au « poste » (un pour quatre ou cinq hameaux). Le chef de poste les pèse, contrôle, en donne décharge. Vers 4 heures de l'après-midi, camions (ou cars) viennent les prendre. A Brest, trois Plougastels vérifient et surveillent l'embarquement (chaque colis porte le numéro d'ordre du producteur : en cas de mauvaise marchandise, on saura d'où vient la fraise).

Vers la fin de la soirée, les vapeurs lèvent l'amarre ; ils seront à Plymouth le lendemain, vers 10 ou 11 heures. Déchargées aussitôt, les marchandises sont embarquées dans des trains spéciaux rapides, qui partiront dans l'après-midi, et le lendemain, à la première heure, des commissionnaires offriront les fraises sur le marché de Londres, de Manchester, de Birmingham ou de Cardiff, même de Glasgow ou de Dublin. Le même jour, les vapeurs seront déjà retournés à Brest.

Chaque association envoie en Angleterre trois représentants (producteurs), à peu près toujours les mêmes, dont l'un séjourne à Plymouth, l'autre à Londres, l'autre à Manchester. Ils surveillent l'évolution des cours, contrôlent les commissionnaires et télégraphient les commandes. Le produit de la vente est versé à des banques anglaises et peut être perçu en France huit ou dix jours après... A la Saint-Jean, les départs se raréfient. Juin fini, elles cessent complètement, la fraise anglaise étant apparue sur le marché anglais.

L'exportation a atteint 3.195 tonnes !

L'exportation a eu son apogée de 1927 à 1931, atteignant à cette date le chiffre de 3.195 tonnes. Un droit de douane exorbitant diminua ce chiffre de plus de moitié dans les années suivantes. Il ne remonta pas au delà de 1.911 tonnes (en 1938), dans la plus belle année. Les gains du producteur ne sont d'ailleurs pas toujours fonction de l'importance de l'expédition. La date des premiers envois et le taux de la livre (et Dieu sait si le cours du franc a pu varier pendant ces vingt dernières années) détermine surtout le rapport moyen d'une année. Pour une livre de fraises, le producteur a touché en 1929 2,70 ; en 1932, 0,74 ; en 1938, 2,90. L'hectare rapporta en 1932 8.000 francs ; en 1936, 17.000 francs. Une ferme comprenant environ un hectare planté en fraiseraies a pu percevoir en 1931 environ 25.000 francs, en 1932 10.000, en 1937 26.000, la différence entre les prix perçus entre chaque ferme dépendant surtout de la précocité des fraises de l'une ou de l'autre.

Nous n'insisterons pas autrement sur les frais. En 1931, les frais généraux pour l'ensemble dépassaient 6 millions de francs. Et, en 1932, s'est ajouté le droit de douane de plus de 2 francs par livre, ce qui doublait le prix du fruit, et par suite limitait nécessairement l'importation. D'où quelques dures années. Ainsi, en 1938, le seul syndicat a dû payer 2.800.000 francs de droits d'entrée. Et ensuite, le producteur lui-même, avec son gain, doit couvrir ses frais personnels : loyer du terrain, engrais, etc.

Les restes sont pour les confituriers

L'exportation a cessé ; mais le fraisier continue encore à produire pendant une semaine ou deux. On expédie un peu vers les grandes villes : Rennes, Le Mans, Paris, Lille, Strasbourg même. Mais le fruit devient de plus en plus tendre. Les usines locales s'occupent alors de le conserver : industrie dite de la « pulpe ». Ainsi conservé, il sera vendu en boîtes de 5 kilos aux confituriers ou aux confiseurs. Les usines arrivent à produire ainsi de 500 à 600 tonnes de pulpe chaque année.

Vaine concurrence

Le succès du commerce de la fraise provoqua chez les voisins une émulation jalouse. 1929 avait été parmi les plus belles années. Loperhet, Daoulas, Logonna se mirent aussi à cultiver la fraise. Elles n'eurent pas et de beaucoup les bénéfices espérés. Les sociétés s'entendirent pour ne rien acheter en dehors de la commune. Donc, impossible d'exporter. Et on ne se débrouille pas tout seul du jour au lendemain. L'expérience manquait. De plus 1932, la grosse année de production, fut aussi une année de mévente générale. Les voisins se découragèrent.

La marche splendide du commerce de la fraise fait honneur à l'esprit d'entreprise du Plougastel, qui a su unir au labeur tenace et à la persévérance farouche du paysan la hardiesse du marin breton et le sens pratique du commerçant, montrant dans la vente un génie d'organisation remarquable, ne développant la culture de la fraise que pour autant que la vente en sera assurée, sachant ainsi avant tout dans sa hardiesse prévoir et garantir l'avenir.

I. P.

La Course à l'abonnement

Lorient toujours en tête

Nous avons constaté, la semaine dernière, un ralentissement. A quoi cela tient-il ?

A quelques journées de chaleur ?

A quelque ambiance de relâchement? Or, ce n'est pas le moment de « relâcher ».

Au contraire.

Notre action a besoin de se développer plus puissamment et plus rapidement que jamais.

Il faut faire vite, car le temps nous est mesuré.

Amis de l'Heure Bretonne, poussez votre action.

Le climat se fait favorable partout et l'accueil fait à notre propagande et à nos initiatives n'a jamais été aussi sympathique.

Le peuple breton compte sur nous et sur vous. Allez à lui, hardiment, partout, et vous constaterez qu'il attend qu'on le fixe sur ses espérances et le sens de nos mots d'ordre.

Propagande ! Propagande !

La récompense sera d'autant plus grande que l'effort aura été puissant.

⁂

Ceci dit, voyons la position des concurrents.

Lorient *garde la tête devant* Saint-Brieuc *et* Brest.

Notons ensuite dans l'ordre : Le Faouët, Plonévez-du-Faou (*mais oui*), Paris, Bourg-des-Comptes, Rennes, Pontivy, Dol, Quimper, Lannion, Nantes, Hennebont, Loudéac, Rochefort-en-Terre, Quintin, Larmor-Plage, *etc...*

IMPRIMERIE DU CONSEIL NATIONAL BRETON.
Le Gérant : G. BRETON.

Son ha dasson Breiz — ECHOS

VERS UNE FRANCE SANS FRANÇAIS

« Divers renseignements, publics ces derniers temps, ont laissé croire que la dénatalité s'était atténuée en France depuis 1939 *et que le nombre des naissances avait même augmenté.*

Malheureusement il n'en est pas ainsi et le gouvernement a dû remettre les choses au point.

Non seulement la dénatalité ne recule pas mais, depuis 1941, *elle s'est aggravée dans des proportions inquiétantes.*

A Paris, le nombre des naissances a diminué de 50 *pour cent en janvier et de* 40 *pour cent en février.*

D'autre part, la mortalité s'est accrue, surtout dans les villes. L'année 1941 *s'ouvre donc sous des perspectives démographiques très sombres.*

La guerre aura été, à tous les points de vue, une catastrophe pour la France.

Et si elle se prolongeait, la vitalité de la population française serait compromise pour de nombreuses années. »

Ces lignes sont extraites d'une récente publication de l'agence *Inter-France*. Les observations auxquelles elles peuvent donner lieu rejoignent les « Réflexions » que nous avons publiées dernièrement sur la fête des Mères.

L'heure de la récompense approche pour la populeuse Bretagne : celle de réaliser son destin. Son étonnante vitalité le lui permet.

Qu'elle *vive* pour elle au lieu de servir les autres.

Le concours des Ecoles bretonnes du Vannetais

Cette année, comme tous les ans depuis vingt-et-un ans, la revue *Dihunamb* offre de récompenser les écoles libres du Pays de Vannes qui ont, au cours de l'année scolaire, enseigné le breton et l'Histoire de Bretagne à leurs élèves.

Les récompenses consistent en beaux livres de prix pour les enfants et en subventions pour les maîtres et maîtresses.

Les écoles qui se trouvent dans les conditions pour bénéficier de cette généreuse distribution sont priées de se faire connaître, avant fin juin, à la Direction de la Revue, à Hennebont (Morbihan), qui donnera toutes indications utiles.

UNE CONFÉRENCE A NANTES

M. le Professeur Grimm, l'un des plus éminents juristes de l'Allemagne et un des plus anciens partisans de la réconciliation franco-allemande, traitera le mardi 24 juin, à 20 h. 30, au Théâtre Graslin, des « *relations franco-allemandes* ».

Les cartes d'entrée pourront être retirées à partir du jeudi 19 juin, à la Permanence, 17, rue du Moulin, de 17 heures à 19 heures.

UN VŒU DU S. I. DE PONTIVY

Le S. I. de Pontivy ne se contente pas d'initiatives d'ordre touristique ou gastronomique.

Dernièrement, sur la proposition de M. Corgne, professeur d'histoire au lycée de Pontivy, il émettait un vœu demandant le respect de l'intégralité de la Bretagne en ses limites historiques.

Notons à ce sujet que la « Bretagne intégrale » fut une préoccupation constante des S. I. de Bretagne. Leur président fédéral, M. Bahon-Rault, a su du reste faire triompher la formule avec éclat.

Bien entendu, pour nous autres, nationalistes bretons, il ne s'agit là que de « la moindre des choses », mais il importe de faire constater une fois de plus que l'unanimité bretonne exige ce « minimum ».

LA PROTECTION DE LA RACE BRETONNE

Ceux qui prétendent qu'au cours de notre histoire, depuis la constitution de la Bretagne, nous avons subi de nombreux et différents apports de sang étranger, ceux-là trompent ou se trompent.

La domination scandinave, au X^e siècle, n'a laissé que peu de traces en Bretagne et les Scandinaves étaient un peuple nordique. La seule immigration importante que nous ayons reçue fut, au XVIII^e siècle, celle des Irlandais fuyant la tyrannie anglaise : et, que je sache, les Irlandais sont des Celtes comme nous.

Par ailleurs, il ne s'est jamais produit en Bretagne que quelques immigrations purement individuelles, locales, immédiatement absorbées par le reste de la population et qui n'ont changé en rien le caractère de la race bretonne : d'ailleurs, presque toutes sont venues d'autres pays du nord de l'Europe.

■

A un moment de son histoire, cependant, la race bretonne s'est trouvée en danger : dans les années qui ont suivi la guerre mondiale.

Alors nous avons vu une foule cosmopolite et sans pudeur envahir nos plages, s'installer chez nous en maîtresse, parler haut et sans réplique, user et abuser de notre hospitalité, sans que nous puissions nous protéger d'une façon efficace contre ces hôtes envahissants.

En même temps nous avons vu, sous prétexte de « communauté impériale », un sergent nègre commander des soldats bretons à Quimper ; des marchands de tapis nord-africains et levantins, au profil inquiétant, vendre leur étrange marchandise dans nos foires et nos marchés ; des asiatiques, plus ou moins « citoyens français », suivre le bel exemple de leurs frères du Proche-Orient et de l'Atlas.

A partir de 1933, l'immigration juive s'est installée surtout dans nos centres les plus importants : à Nantes, à Rennes, à Saint-Brieuc, à Lorient, à Brest, à Quimper.

Et brochant sur le tout le grand principe de la fusion des races, chère à l'Administration de la Troisième République, nous envoyait des fonctionnaires mocos, guère plus appréciables que leurs parents d'outre-Méditerranée.

■

Ce qui mit un comble à notre mécontentement, c'est lorsque un ministre du cabinet Léon Blum prétendit imposer, en cas de guerre, dans chaque ferme bretonne, pour remplacer le chef de famille absent et les ouvriers agricoles mobilisés, des « travailleurs nord-africains, noirs ou indochinois ».

Cette invraisemblable initiative fut stigmatisée notamment par l'organe des Syndicats agricoles « Ar Vro Goz », par le journal nationaliste breton « Breiz Atao », par les revues « War-du ar Pal » et « Peuples et Frontières ».

Le gouvernement recula, devant l'indignation de l'opinion bretonne, tout en se scandalisant de l'esprit « raciste » des Bretons.

Mais tout danger n'était pas écarté, la guerre l'a bien démontré, et durant le règne de la clique Daladier-Reynaud, la courageuse revue vannetaise « Dihunamb » fut la seule à le signaler et à le combattre.

Sur le reste du Pays, la dictature démocratique faisait régner le silence.

Dans ces dernières années la race bretonne a donc couru, du fait du gouvernement français, un très grave danger. Mais ce danger, venant de l'extérieur, n'a pas été le seul : un fléau intérieur, l'alcoolisme, menaçait aussi son existence.

Contre l'un et l'autre des mesures devront être prises et j'en exposerai les grandes lignes dans le prochain numéro de l' « Heure Bretonne ».

R. DELAPORTE.

MISE EN GARDE

Un individu de mauvaise mine, amputé d'un bras, s'est présenté, au nom du Parti National Breton et de l' « Heure Bretonne », chez différentes personnes des environs de Rennes, leur promettant, contre versement d'une somme variant de 30 à 50 francs, des libérations de prisonniers.

Cet individu, qui a réussi à faire plusieurs dupes, n'a jamais été mandaté par nous et nous mettons en garde nos lecteurs contre ses agissements.

Dernières nouvelles internationales :

SENEGALAIS et AUSTRALIENS se disputent avec acharnement la possession du Djebel-Druse.

Hôtel-Restaurant du PINGOUIN
A. POLLET
7 et 9, pl. des Lices, RENNES
Prend des Pensionnaires
CHAMBRES MEUBLEES
au mois et à la nuit
PRIX MODÉRÉS. — Tél. 48-31.

L'EUROPE
RENNES
Téléphone 23-85

La Renaissance
17 Rue du Maréchal Joffre, RENNES
Tél. 0-51
Son restaurant
huîtres et produits de la mer

AUX AMIS DE LA BRETAGNE
1, Place Saint-Germain, RENNES
VENEZ NOUS VOIR...
CRÊPERIE
Vous dégusterez des METS SAINS dans un cadre Breton.

RAVITAILLEMENT... RESTRICTIONS

Répartition de viande "à la plœmeuroise"

La façon dont est répartie la viande dans les boucheries de la commune de Ploemeur (Morbihan) est un scandale : six boucheries n'ont pas reçu un kilo de viande depuis huit semaines.

Parmi celles-ci, il en est une qui paie patente depuis plus de cinquante ans ; une autre, dont l'exploitante, femme seule, a son fils prisonnier en Allemagne ; une troisième, dont le patron, prisonnier aussi, a plusieurs gosses à élever.

Dix bouchers se répartissent régulièrement la totalité de la viande reçue dans la commune ; quant il y a trente veaux, chacun d'entre eux en reçoit trois ; quand il y en a soixante, chacun six. Les autres, rien !

Les clients inscrits chez ces bouchers sans viande se serrent la ceinture depuis deux mois. Depuis deux mois, ces commerçants patentés ne font *pas un sou d'affaires*.

Les répartiteurs, qui font partie de la bande des dix, et MM. Qui de droit, s'en moquent et font la sourde oreille à toute réclamation.

Ajoutons ce fait remarquable, qui explique beaucoup de choses : la plupart des patrons de ces dix commerces privilégiés n'ont même pas été mobilisés.

Vivement le coup de balai

EPHEMERIDES BRETONNES

JUIN

JUIN 845 (derniers jours du mois). — *Grande victoire de Ballon, remportée par Nominoë, roi des Bretons, sur Charles le Chauve, roi des Franks.*

JUIN 1342. — *Siège d'Hennebont par les Français du parti de Charles de Blois. C'est alors que la comtesse de Montfort, Jeanne la Flamme, assiégée dans la ville, se signala par ses sorties héroïques, en allant mettre le feu au camp ennemi. Ce siège d'Hennebont est un des épisodes les plus glorieux de notre histoire.*

JUIN 1788. — *Une députation, composée de douze membres du Parlement de Bretagne, part pour Versailles, afin de protester auprès du roi Louis XVI contre les incessantes violations de la constitution bretonne par l'autorité française, et notamment contre la dissolution, par la force, du Parlement, le mois précédent. Le roi, sans écouter leurs doléances, fait mettre les douze députés à la Bastille.*

Une nouvelle délégation de dix-huit membres part pour Versailles, pour réclamer la mise en liberté de leurs collègues, ou les suppléer en présentant de nouveau les doléances du Parlement. Arrivée à Pontchartrain, la délégation est rejetée en Bretagne par la force armée.

Une troisième délégation de cinquante-huit membres part encore, décidée à parvenir au roi de France, morte ou vive, et chargée par la réunion solennelle des Etats de Bretagne : 1° de maintenir toutes les protestations antérieures ; 2° de réclamer la restitution et le respect des libertés et franchises bretonnes, garanties par l'acte d'Union ; 3° de provoquer l'élargissement des prisonniers de la Bastille.

La délégation put enfin parvenir jusqu'au roi et obtint satisfaction sur le troisième point. En ce qui concerne les deux autres, elle dut se contenter de belles paroles qui, par la suite, restèrent sans effet.

(Extrait de *Breiz Dishual*, n° 1, juillet 1912.)

LES SPORTS

DE CI DE LA...

M. Ségur, « œil de Moscou » de M. Borotra pour la Bretagne, vient de tenir une conférence de presse, au cours de laquelle, selon nos confrères, il a fait « *le point* ».

Le point des extraordinaires réalisations annoncées par M. Borotra, révolutionnaire national du sport, qui étend le professionnalisme au lieu de le juguler.

Et comme ces réalisations = 0, le « point » de M. Ségur = point mort.

⁂

Il paraît qu'il faut maintenir et étendre le professionnalisme parce qu'il y a des amateurs qui trichent et que l'on ne saurait jamais empêcher celà.

Il s'agit en somme de « coller » la peste à tout le monde au lieu de chercher à régénérer la race par de saines méthodes et de saines doctrines.

Et se qualifient « sportifs » des journalistes qui écrivent de pareilles énormités.

⁂

On ignore encore les noms des « sympathiques » Sénégalais, Hongrois, Roumains, Tchèques, Turcs, sidis et autres vedettes spectaculaires qui composeront les cabarnaüms dits rennais ou nazairiens appelés à disputer le championnat « pro » de la France nouvelle et purifiée sous le souffle suroît de M. Borotra.

⁂

Un aveu précieux : tel athlète parisien qui avait pris part à la récente journée sportive de Rostrenen fut stupéfait du nombre des spectateurs. « Plus de monde, dit-il, en cette bourgade qu'à La Rochelle ou à Bordeaux ! »

Est-ce parce que les Bretons « n'ont jamais rien vu » ?

Ou simplement qu'ils ont le sens sportif plus évolué que les « mecs à la page » de Paris ou de Bordeaux ?

⁂

Il n'y a pas que Rostrenen à faire valoir l'athlétisme et à lui procurer des « galeries » au moins égales à celles du football, mais encore Guémené-sur-Scorff, Bannalec, etc., dont l'exemple est contagieux.

On voit surgir des clubs athlétiques dans les moindres chefs-lieux de canton, tous désireux de travailler la masse et d'y puiser la sélection qui les élèvera dans la hiérarchie.

Des amateurs ? Oui...

Ils partent sans un sou, sans stade convenable, sans encouragement officiel, mais dans l'enthousiasme, et avec la volonté de bien faire sous la direction de managers bénévoles.

Nous saurons organiser ce magnifique mouvement.

Et demain, la Bretagne sera une nouvelle Finlande.

Y. C.

BRETONS CHAMPIONS !

Dimanche, à Montlhéry, le coureur nazairien Albert Goutal a remporté le championnat de France de cyclisme sur route. Aux places d'honneur figurent d'autres Bretons, Le Guével et Pierre Cloarec.

C'est une nouvelle consécration de la valeur athlétique de la Bretagne qui, jusqu'à ce jour, s'est particulièrement affirmée en cyclisme avant de s'affirmer avec le même éclat dans toutes les autres branches du sport.

Il nous paraît utile, en la circonstance, de donner une liste des coureurs bretons qui ont remporté un titre de champion de France entre 1920 et 1941 :

Louis Le Bihan, de Lorient (vitesse, militaire) ;
Ferdinand Le Drogo, de Pontivy (route, professionnels, *deux fois*) ;
Jos. Kergoff, de Naizin (vitesse, aspirants, *trois fois*) ;
Chapalain, de Saint-Pol-de-Léon (vitesse, militaire) ;
Jean Caugant, de Lorient (vitesse, indépendants) ;
Fanch Favé, de Lesneven (route, aspirants), devant Saliou, bon 2^e ;
Marcel Jézo, de Colpo (Morbihan) (vitesse, aspirants) ;
René Le Grevès, de Saint-Tugdual (Morbihan) (route, professionnels) ;
Pierre Cogan, d'Auray (route, militaire) ;
Jean-Marie Goasmat, de Pluvigner (route, militaire) ;
Le Strat, de Lignol (route, inter-clubs).
Et maintenant : *Goutal*.

Nous citons de mémoire. Si nous avons commis quelque oubli, nous « réparerons » volontiers.

Y. C.

Un nouvel espoir du sprint breton !

Jean Le Roux, du Vélo-Sport Lorientais, vient d'enlever le championnat de vitesse du Morbihan dans un style fort brillant. N'a-t-il pas couru les derniers 200 mètres de sa finale en 13 secondes !

Le Roux, qui compte tout juste 21 ans, fut déjà finaliste du même championnat il y a deux ans. Son adversaire était alors Jean Caugant, ancien champion de France.

Signalons qu'il a pour professeur Marcel Jézo, qui paraît, de son côté, avoir retrouvé une belle forme.

Tel maître, tel élève...

NÉCROLOGIE

La Section de Fougères est durement éprouvée...

Après la disparition du bon militant Maillard, elle vient de déplorer la mort d'un autre de nos amis, Frédéric Saint-Jalmes, qui est décédé le samedi 14 juin, à l'Hôtel-Dieu de Fougères.

En cette pénible circonstance, la Direction du P. N. B. ainsi que la Rédaction de l'*Heure Bretonne* adressent à son fils Roger Saint-Jalmes, actuellement prisonnier en Allemagne, et à sa famille l'expression de leurs vives condoléances.

DE TRÈS JOLIES ROBES D'ÉTÉ

MOD. A. — Cet élégant modèle sera exécuté en tissu foncé de préférence. Les broderies de la guimpe seront, comme celles du costume bigouden, de coloris chauds. Taille très basse et très ajustée. Jupe ample.

MOD. B. — Une petite robe facile à porter et d'une élégance sobre. Une applique de broderies forme le col. La ceinture est également brodée. Le boutonnage du corsage se fait devant. La jupe est froncée.

MOD. C. — D'un caractère habillé est cet autre modèle. Des appliques sur la jupe forment des poches. Les fronces sont massées sur les côtés.

MOD. D. — Du même caractère que la précédente. Les manches de cette robe ont un petit revers de dentelle. La jupe est légèrement en forme.

MOD. E. — Un empiècement original orne cette robe très habillée. Le corsage a un mouvement de jaquette. La ceinture forme un grand nœud sur le côté. La jupe est légèrement en forme.

MOD. F. — Les manches de cette robe rappellent fidèlement celles du costume bigouden. Un entredeux de broderies est la seule garniture du corsage. La jupe est froncée.

CHERES LECTRICES,

En raison des difficultés à se procurer, malgré cartes ou tickets, et à des prix abordables, une quelconque toilette d'été, j'indiquerai ici, qu'avec nos amis et collaborateurs nous avons pensé à utiliser les robes démodées qui dorment dans les armoires.

Nous inspirant de la mode Bigoudenn, nous donnons ici six jolies toilettes dont une, tout au moins, devra vous plaire et se prêter à une transformation bretonne.

Il est bien entendu que les modèles donnés ici, pour des femmes ou jeunes filles, peuvent être interprétées par des mamans ayant du goût pour des robes de fillettes, ainsi que le prouve un des modèles donnés par notre amie Louisa Kervaon, qui a su magistralement interpréter un costume de Quimper pour une « mammig » et sa petite fille.

MARIVONIG.

LA MODE BRETONNE

Quimper et Ploaré

Joli ensemble très jeune et sobre, inspiré du costume féminin et masculin de Quimper et qui met en valeur différentes broderies de la région.

La robe est en crêpe de Chine plissée bleu glazik. Le plissé est maintenu par un galon de Ploaré jaune et rouge, au corsage et au bas des manches. Dans le dos, à l'empiècement des hanches, petits boutons jaune et rouge. La jupe forme le tablier.

La petite veste, en albène blanc, avec broderies bigoudenn (coiffe de deuil), affecte la forme des chupens des mariés d'autrefois de la région de Quimper. Peut facilement se porter avec une autre robe.

POUR COMPLÉTER CET ENSEMBLE :

I. *Une jolie coiffure* imitant l'ancienne coiffe de Quimper. L'arrière du bonnet est en albène, tandis que le devant est en dentelle d'Irlande.

II. *De jolies chaussures très originales :* semelles de bois avec le dessus en dentelle d'Irlande, et nous voilà chaussées élégamment pour cet été !

III. *Un simple petit sac,* que vous pourrez confectionner vous-même, avec le plissé de la robe qui sera tendu sur du carton. A la fermeture, les galons de Ploaré jaune et rouge et une patte portant des initiales style breton.

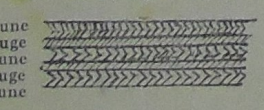

Détail du galon de Ploaré, fait au point de chaînette très fin, deux tours de jaune pour un en rouge. De préférence, prendre des échevaux de soie d'Alger.

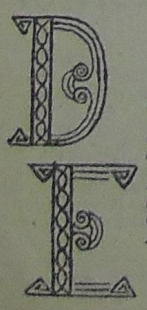

Chiffres de style breton brodés sur la patte du sac. Exécutés au point de chaînette pour la ligne sans fin en rouge, et au point de tige pour tous les contours avec de la soie d'Alger jaune.

(Sur demande nous pouvons vous fournir vos initiales.)

Boutons en tissu brodé. Au point de chaînette, centre rouge, puis alterner jaune et rouge.

(Comme sa mère !)

MODÈLES LOUISA KERVAON.

LA COIFFE

(Suite)

2e SERIE

Coiffes dont le fond a pris de l'importance au détriment des barbes

Nous trouvons dans cette série :

1° *La coiffe courante du LEON.* En tulle fin et uni, elle enserre la tête de près dans un fond rond et les barbes, se réduisant à deux bandes assez étroites, tombent de chaque côté et viennent se nouer sur la poitrine. Dans certains modèles (Pleyben), elles se replient sur le dessus de la tête.

2° *La coiffe courante du TRECOR.* Elle se fait actuellement en filet ou encore en tulle, uni ou simplement brodé de motifs légers.

Pour le montage, on coulisse le fond, à sa base sur la nuque et les barbes à pointes effilées comportent un pli à l'endroit de leur attache au fond, ceci pour obtenir le sens et l'allure désirés.

Carhaix

Les femmes plus âgées laissent leurs « petits bords » (c'est le terme employé, et en français, dans un sens un peu ironique) encadrer de près leur visage, passant derrière chaque oreille et pointes ramenées vers l'avant, affleurant l'épaule, tandis que le fond coulissé enferme toute la tête de la nuque au ras du front. Les plus jeunes portent des modèles dégageant les cheveux en avant comme en arrière de la tête. Des plis minutieusement étudiés de la bande frontale et des brabes permettent un « bouffant » de cheveux au-dessus du front et de chaque côté, tandis que les pointes battent l'air comme l'aile de nos hirondelles de mer.

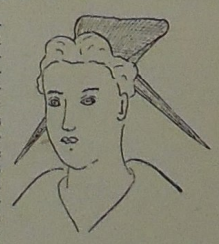

Trégor

3° *La coiffe ronde — coiffe courante — du pays de CARHAIX* est toute en fond, du moins une fois posée. Elle est en tulle, richement brodée. Lorsqu'on la voit à plat, on retrouve les bases de la structure comparée au chaperon : tout simplement les barbes ont été coupées. Elles se réduisent désormais à une bande encerclant la calotte. Pour le montage, on replie cette bande sous le fond pour ne laisser dépasser que le feston de l'extrême bord. Coulissé sur la nuque, celà donne une calotte parfaitement ronde et qui, placée en arrière de la tête, fait penser à une résille. Elle comporte un bonnet de cheveux, en cotonnade noire, qui enserre les cheveux sous la coiffe, dont il a exactement la forme, contribuant ainsi à la fixité de celle-ci. Citons les modèles voisins de Rostrenen, puis Gouarec, Mur, où le fond également a, seul — ou presque — subsisté. Les cheveux repliés assez bas sur le cou, formant catogan, sont enfermés dans ce fond et la rassemblance s'accentue avec la résille.

Châteauneuf-du-Faou

4° Par contre, vers *CHATEAUNEUF-DU-FAOU* ou *GOURIN*, on porte la calotte comme à Carhaix, mais les barbes s'allongent, dans ces modèles, en de minces lacets de tulle ou de dentelle et l'on retrouve, en ornement, les anciens lacets de serrage Celà fait une première auréole au-dessus de la tête et une seconde qui s'arrondit en arrière et vers en bas.

5° *A CHATEAULIN*, le fond, en tulle uni, se porte davantage sur le dessus de la tête. Les barbes sont repliées en demi-cercle de chaque côté, extrémités fixées sur le dessus de la coiffe. Déplorons, en passant, l'usage pour certaines cérémonies de guirlandes de marabout qui entourent la coiffe et en alourdissent la ligne.

WANAÏK.

(Tous droits réservés.) *(A suivre.)*

LES ACCESSOIRES DE LA MODE

Lokournan ou Plougastel ?

Malgré que nous soyons tentées par les modèles de style breton, qui paraissent dans la page de modes, nous ne pouvons pas, plusieurs d'entre nous, envisager les frais d'une toilette neuve.

Alors, devons-nous renoncer à cette allure si bretonne qui nous plaît tant ? Mais non ! Les accessoires de la mode sont là, pour nous venir en aide : une écharpe, une blouse, un chapeau, une ceinture, un sac, des gants, des boutons, des chiffres et même des chaussures ! Autant de petits riens qui suffisent à donner un petit cachet bien à nous à une robe, un tailleur, un vêtement. Je dirai même qu'il est préférable de réserver tous ces accessoires pour nos petites robes bien simplettes, sauf dans certains cas où l'ensemble de style breton, très étudié, reste toujours sobre.

D'autre part, certaines broderies bretonnes deviennent très onéreuses, et on ne peut guère se procurer tout un ensemble brodé, accessoires compris, qui représenterait parfois la valeur de deux ou trois gilets bretons (broderie bigoudenn).

Pourtant il nous faut redonner de l'essor à toutes ces industries de broderie bretonne ! Pour celà nous nous contenterons d'une belle broderie à une robe, à un sac, à une ceinture, etc. Et c'est pour cette raison que désormais dans cette rubrique « *Les Accessoires de la Mode* », nous nous donnerons des indications dans ce domaine.

Dans cette page vous avez, dans un modèle, plusieurs idées réunies, qui prises individuellement donnent un joli cachet à vos ensembles.

Louisa KERVAON.

Joli deux-pièces inspiré du costume masculin de Saint-Renan : dans un tissu à petits damiers ou pied-poule très minuscules avec revers en velours ainsi que le petit col droit et les poches, ce costume sera très seyant. Ajoutez ce joli corsage à petits plis avec incrustations d'Irlande ou de broderies bigouden et coiffez-vous du simple bonnet de Plougastel « Bonnet ruz », en jersey de préférence, et vous aurez un ensemble très original, très à la mode, et SURTOUT DU PAYS !...

(Vous pouvez facilement transformer un tailleur et vous en serez satisfaite !

MODÈLES LOUISA KERVAON.

LE COURRIER DE MARIVONIG

A une Parisienne. — J'ai été d'autant plus sensible à vos félicitations que nous ne sommes pas habituées à pareille gâterie. J'ai en vous une lectrice française intelligente et finement compréhensive. Que tous les Français et Françaises ne vous ressemblent-ils ? Merci donc. Je suis très heureuse d'apprendre par vous que la Haute Couture parisienne, sceptique dès l'annonce de la création d'une mode bretonne, suit, avec intérêt, nos efforts en faveur de nos costumes nationaux et des toilettes citadines qui en sont inspirées.

J'ai vu à Rennes plusieurs magasins vendre des toilettes agrémentées de dessins celtiques, certainement de provenance parisienne.

MARIVONIG.

Kerne_leon_treger

Bureo Brezonegerien K. L. T. : Stang ar C'hoad. Straet Brest, Kemper (Kerne).

Ar brezoneg er skol !

Ar brezoneg er skol !!

Ar brezoneg er skol !!!

Dalc'hit sonj eus ar 15 mezeven 1941

Emgann ar brezoneg

N'eo ket da lennerien an *Heure Bretonne* e vo desket ez eus eun emgann, e Breiz, etre ar brezoneg hag ar galleg ; an hini bras — ar galleg — o klask mouga an hini bihan. — Ar brezoneg, avat daoust ha bihan, a zo yac'h, start, taer, yaouank. Ha ne c'houlenn ket plega.

Ha perak, heñ, yez eur ouenn hag a ro buhez da vugale forz pegement, a blegfe da yez eur bobl war he ziskar ? Ar brezoneg emañ an amzer-da-zont a-du gantañ. Ha me Breizad, a gav dereat gwelout yez va c'havel o c'houlenn he flas er skol, el lezvarn, er c'helaouennou, er skingomzerez, en arme, ha, ivez, — lavarout a rafen dreist-holl ! — en « Administration » Vras ! Dindan lagad an heol, hag gant enor. Ha n'emaoun ket va-unan o kaout ar soñj-se.

E-touez e wella soudarded, ar brezoneg a gonta hizio paotred *Arvor*, kelaouenn sizuniek difennerien ar yez, ha krouerien *Ensavadur Breiz*, anvet, ivez, e galleg, « l'Institut Breton ».

N'eo ket koz *Arvor*, pa ne gont betek-hen nemet 23 sizun buhez. Ar c'helaouennou, avat, a gresk buanoc'h o nerz, hag a denn implij ouz o nerz buanoc'h eget bugale mab-den.

Moulet eo bet gant *Arvor* eur bern pennadou-skrid, aozet en eun doare dispar, diwar-benn talvoudegez ar brezoneg. Ar gwella tra en deus graet : moula troidigeziou gallek tennet diouz skridou ar skrivagnerien brezonek. Ha me lavar eo bet estlammet ar re ne ouient ket. Goude lenn seurt skridou, n'int mui, ma 'zint a volontez vat, evit nac'h talvoudegez ar brezoneg.

Hogen, amañ emañ an dalc'h. Prometet eo bet, dre c'henou ar Marechal Petain, gant Gouarnamant Vichy, e vije lakaet deski er skoliou istor ar vro ha rann-yezou ar vro. Betek gwelout emañ pobl ar Vrezoned o kenlodi buhez bro-C'hall. Emañ eta ar brezoneg etouez ar rann-yezou a zo da veza desket er skoliou.

Kaer, avat, a zo gortoz, ne glever nemet geriou. Hag enebourien e chom ar C'hallaoued d'ar brezoneg, kouls ha kement hag a-raok. Paea a rafent an diaoul, ma c'hellfent, evit ma grevo ar brezoneg.

Ha n'eo ket touellet den gant promesaou Vichy. Ha paotred *Arvor* o deus lavaret : a-walc'h !

Lavaret o deus : « A-walc'h a bromesaou ! Prometi n'eo ket rei ! Kredi a raimp en ho polontez vat, mar tigorit, e gwirionez, doriou skoliou ar Gouarnamant d'ar brezoneg. A-raok kredi e fell d'imp gwelout. Setu perak e lakaomp d'eoc'h devez da ziskouez ha polontez vat. Hag an devez-se a vo ar *Bemzek o Vezeven !* »

D'ar 15 eus ar miz-mañ eta, e vo bet diskleriet gant ar Gouarnamant pe e fell d'ezañ ober eun dra bennak, pe ne fell ket, evit ar brezoneg.

Me lavar, me, hep aon da fazia, ne fiñvo ket zoken e viz bihan. Hag e c'hoarzan gant ar blijadur. Rak rometet eo bet emgann gant paotred *Arvor* d'ar Gouarnamant, ma ne zalc'h ket d'e c'her. Hag anaout a ran gouenn nevez ar Vrezoned. Ar re-se a zo goad dindan o ivinou. Jabadao a vo d'o heul, hag evel ma lavarer, gwer torret. Ken na 'z ay ar maout ganto !...

Rak anat d'eoc'h ez ay an trec'h gant paotred ar brezoneg.

Gwechall, pa oan war ar studi, em eus desket eur frazenn latin : *Quos vult perdere Jupiter dementat.* Tenna 'ra an Aotrou Doue o skiant-prena digant ar re n'Emañ ken mat ganto.

Sur a-walc'h, n'emañ ket mui mat an Aotrou Doue gant bro-C'hall, betek ma lez mistri ar vrose da zastum ar sotoniou bern-warvern. Den ebet e Frañs, ne gare ha ne gar bro-C'hall, evel ar Vrezoned. Souezus, mes gwir. Nebeut eo ar pez a c'houlenn ar Vrezoned digant ar Frañs. Unan eus ar goulennou-se a zo kaout brezoneg er skol.

Ha kas a raer ar Vrezoned da sutal brulu...

Diwallit, mistri Bro-C'hall ! Diwallit ! O nac'h rei e blas d'ar brezoneg er skol, emaoc'h o paea d'imp. c'houi hoc'h-unan, ar valaenn a skubo ac'hanoc'h da viken, yez hag all, diouz bro-Vreiz.

Tin Gariou.

Ar vugale ganimp!

Petit Paul. — Papa, je veux apprendre le breton.

Papa. — Ah ! Et pourquoi donc ?

Petit Paul. — Quand tu parles le français avec les messieurs, tu es souvent triste. Mais quand tu parles breton, vous riez toujours !...

Nann !... d'ar Saozon en enez Iwerzon

25 *a vae.* — Urz digant ar Saozon da gemer da soudarded, evit ar brezel, gwazed yaouank bro-Ulster, ar c'horn nemetañ chomet dindan beli ar Saozon, en enez Iwerzon.

27 *a vae.* — Displega 'ra an Ao. Churchill, e Sal ar Gannaded, ne vo ket kaset gwazed an Ulster da soudarded. N'eo ket ret-ret an dra, emezañ, ha muioc'h e vefe a drubuilh eget a c'hounid.

Perak eo bet troet kein gant ar Saozon, pa 'z a ker fall an traou gant o armeou ?

Perak ? Skrignet eo bet o dent gant Iwerzoniz. Lavaret eo bet : Nann ! da Londrez gant an Aotrou de Valera, Ministr bras Iwerzon. Ha pleget o deus ar Saozon, rak gouzout a reont ez eo : nann ! gant Iwerzoniz, p'o deus lavaret : nann !

Pa saver en o eneb, Iwerzoniz, e-lec'h uza teod, a sko prim, taer ha gouez. Hag anat eo an dra da c'houarnamant Londrez.

Arabat ankounac'haat kementmañ : evit bro-Saoz, ez eus, en enez Iwerzon, ar Stad Dieub, gant ar gêrbenn Dublin, ha bro-Ulster, kêrbenn Belfast. Sujet eo bro-Ulster da Vro-Saoz, hervez lezennou... bro-Saoz. Ar peurrest, avat, eus an Enez n'emañ ket a-dû, mod ebet, gant ali ar Saozon.

Iwerzon da Iwerzoniz, eme tud Dublin. Ha ganto emañ ar wirionez. Bro-Ulster a zo bet, a zo, hag a vo iwerzonek ivez, hep ar Saozon.

Nac'het o deus presta o forzioumor da listri-brezel ar Saozon. Ne welont ket perak ez afe paotred Belfast, Londonderry hag all, dâ soudarded evit klask gounit d'ar Saozon, gant an an armou, ar pez o deus nac'het a viskoaz.

N'eus ket a lec'h evit ar Saozon, ne lavaran ket er Stad Dieub, mes kennebeut, e bro-Ulster.

Lavaret eo bet krenn ha kras an dra gant an Ao. de Valera d'an Ao. Churchill.

Ha komprenet en deus an Ao. Churchill. E brezoneg mat : aon en deus bet.

WAR ZISMANTROU BREST

Piou en dije kredet, daou vloaz 'zo, an hini en dije lavaret :

— Brest a vo bombezennet gant ar Saozon, a-raok pell !

Siouaz ! re wir eo ! Distrujet o deus ouspenn kant ti.

Mes n'eus ket da veza sabatuet. N'eo ket ar wech kenta ma teu amañ ar Saozon da lakaat reuz ar brezel. N'eus nemet lenn Istor Breiz evit gouzout.

E-pad ar goañv tremenet, e krede da Vrestiz, o veza ma oa ar Fransizien hag an Anglichenn dourn-ouzdourn a-raok ar brezel, e vije bet kendalc'het gant ar re-mañ. da c'hoari hep ober re a zroug.

Ha gwelet hon eus darn eus hor c'henvroiz o stlaka o daouarn, pa zeue eur c'harr-nij saoz a-us da gêr. Bremañ, avat, tiez e-leiz e-kreiz kêr a zo bet pilet pe tangwallet gant bombezennou pounner hon amezeien eus an tu all da Vor Breiz, ha kalz tud lazet ganto.

Tud Brest, evit an darnvuia, a zo bremañ a-enep ar Saozon, evel gwechall, o zadou. E gwirionez, al lapin ne vez ket morse a-du gant ar chaseour. Ret eo d'ar Vrezoned teurel evez war gement-se.

E-pad kantvedou hec'h istor, Breiz a zo bet taget atao eus tu an douar gant ar C'hallaoued, hag, eus tu ar mor, gant ar Saozon. Dao eo d'an holl gouzout an dra-se.

Ha setu ! Ma fell d'ar Vrezoned kaout peoc'h, ma fell d'ezo e vo savetaet Breiz, e c'houlennint ma vo diskaret bro-Saoz goude m'eo bet diskaret bro-C'hall.

Ret eo eta sellout ouz an darvoud, evel ma rank eur Breizad sellout outañ, ha leusker Fransizien Vichy pe re Janed Ark de Gaulle gant o daoulagad.

Sao Breiz !

Sezni.

GALLEG DU-MAN

D'heul ar brezel, eo deut da chom en hor bourc'hadennou ar bihana, tud estren pe c'hoaz Brestiz hag Oriantiz, ret d'ezo tec'hout rak ar bombezadegou.

An dud-se n'ouzont, ar peurliesa, nemet galleg, hag evit beza intentet ganto, tud ar vro a zrailh galleg ivez.

An devez all, goude eun interamant, em eus klevet kloc'her va farrezig o lavarout da zougerien ar c'horf :

— Ceux qui « ont fait » autour du corps se réuniront, etc...

Galleg tro an ti !

Hoc'h goue Ploneour-Lannvern

Hum !!! eun drovez e voe,
Voe eun hoc'h goue,
'Trezek koste an Ilvit,
O c'hoari turia 'n id.
En-dro d'ar Faiou
Ve gwel't roud e baoiou.
Koste ar Vilouri
Ve gwel't roud e fri,
Ha gant ar merkou-se
An dud a grene.
'N hani kenta n'oe gwel't 'neñ,
O turia koste eur c'hleun,
Voe bet ken spontet
Ma n'oe 'n em gollet.

An den-mañ, anvet Yannig Rouz,
O tont d'ar gêr eun abardae-nouz,
Eur mell torz bara hei war e benn,
Klozet mat barz eur sac'h gwenn,
Digoueet d'eñ gwel't eun dra o fiñval :
— « Gast ! a lar heñ, 'n eur grafat e dal,
Amañ zo eur c'hi-blei, 'ta ! »
Hag heñ tostaat deuzoutañ,
'Barz voe eet tre, hemañ sevel e benn,
Hag ober eur mell c'hrognadenn :
Oc'h ! oc'h !
Voe ket dao kleout muioc'h.
Yannig n'oe groet tro krenn.
Ken chintre an toaz diwar e benn,
Eet 'n eur redek dreuz ar parkeier,
Dreist ar c'hleuniou hag al lanneier,
Mont betek toull e c'houg er ganol vras,
Araok ma ziminuas e bas.

Fei ! an dra-se voe bet tra-walc'h 'vit lakaat kaoz.
Laret a reet voe eun n'ouzon ket penaos :
Mellou skilfou hir,
Kalet evel dir ;
Paoiou giz an dra-se,
Hag eur fri keit-se !

Laret a reet voe bet war-lerc'h tud zo,
Ha lahet na pet ki tro-war-dro.
En nouz, pa zigore bras e veg,
'Chante tout stankel Meil-C'hallek.
Deut voe an dud ne zortient mui,
Kenkaz vize bet war hent o zi.
Ar merc'hed n'ient mui d'an ti-forn,
Hag ar voazed vize o sell't-gorn,
War gren atao da wel't ar bouilh,
Kuhet en eur pourhent 'n eur ruilh.
Pa veze deut an deñvalijenn,
E-mêz ne chome morse den,
An distera trouz neze klevet e-mêz,
Veze lakeet an dud da gaout diez.
Ma zigoueze d'eur c'hi chalpal,
Petram' d'eur c'haz 'n em lakaat da yudal,
Brou !!! Me bari 'mañ tro-aze al loen vil !...
Ha dustu an dud veze 'ober bil.
Memes partout e chome founnous,
An avalouar-lez hag ar soubenn rouz,
Rak an dud n'oe kement aon,
Ma d'o c'hoen nije tamm naon.

Eus Krec'h-Kalvig
Betek Kerseurig,
Hag eus ar Faiou
Betek ar C'hregnojou,
Kazimant teut an dud
Voe deut hanter-vut.
Pa voent asamblez
N'oe mui ar memes mouez,
Ha kaoz, avat, dustu
Eus al loen gwaldu.

Hervez ar mod, dec'h eo bet en Tier-Poez.
Lesket 'n eus bleo ouz ar strouez ;
Hag an devez all, ki Krec'h-Nouin
Voe kaët disvouellennet sko 'n douiñ.
Da gi Kerbrizenn
'N eus drailhet e zent.
Ki-blei Kergambae
Kaët pevar bao e lae !

Goude-se Lanig ! Lanig Machinn,
O vont d'an dachenn dimeurz vintin,
Voe 'n em gavet gant an hoc'h goue,
Ha 'n eus droug, abaoe. 'n e skoe.
Ha ! la ! la ! moins cinq voe riñset,
Rak chañs c'heller laret 'n eus bet.
Pa, 'n eur vont 'barz park Mene-C'hamm,
Welas al loen 'tont d'eñ d'an daoulamm.
Amzer pignal eur weenn,
Voe o liskeun e zent,
Ha ma vize chomet pell,
Lanig voe trapet-sell !
Rak hemañ gant aon voe ken klañv,
Ma voe semplet 'n eur zont d'an traoñ,
Forset e skoe, 'n eur gouea, gantañ,
Ha ranket chom hep fiñval eiz-te.
Ma tud lae Komeur voe war gren.

Ar re 'c'hoarze voe ar chaseourien,
Kontant da lakaat halen war e lost,
Abalamour da gaout kig rost,
Pa yeent 'samblez d'ober eun dro.

E koed maner Treouron,
Setu ma voe gwel't, eur sulvez,
Tout ar chaseourien vat da vez,
Eet bihan ha bras
Gant eur vandennad chas.
Mes kaer
Voe lar't :
— « Allez, Fidèle ! Allez, la Belle !
Allez, Patau ! Allez, Taïaut !
Allez, Finette ! Allez, Blanchette ! »
Ne voe ken kaz ar maner
O logota doun e koed kêr.

Memes tra, 'n oe lakeet lod d'en em gask,
Pa voe ar chas war-lerc'h ar c'haz.
Ar paotr Youenn a voe a-raok o fogasi,
'Benn neuze 'karfe vize bet 'n e di.
Araok e lare : « Mar kar heñ diskeun e benn,
Setu aze e trapfe eun tenn !
Mar kar heñ dont
'N efe e gont ! »
Amzer d'ar chas digori o ginou,
Youenn voe prest da frapa e baoiou :
— « Hum ! e lare, me bari me zo plaset fall !
Mechañs e yelo pelec'h zo re-all. »

An devez-se ne voe kaët
Nem't eur c'haz ha tammigou raëd.

'Benn eur pennad amzer goude-se,
Deut, 'vat, ar gaoz a neve
E voe trezek Kergonien.
Setu tri eus ar chaseourien,
Eet eun devez 'n abardae-tre
Da c'hedal al loen er c'horn-se.
'N'em renket war o c'hrapousounou,

« ITRON VARIA GARMEZ »

(Eus traoñ ar sal vras e savas, a-greiz-holl, hopadennou ha strakadennou daouarn, hag e stage tud an eured, dre ma skoent war an daol, war ar gwer, pe en o daouarn, da gana war eun dro gant ar pick-up ha gant jazz ar sonerien :

Deomp holl ti Marjañnig,
Deomp holl ti Marjañnig vrao !...

— « Eur charleston ! » a lavaras Paol. « Deuit, Jani, ma vo lakaet hoc'h eskern da zraskal !)

ITRON VARIA GARMEZ,
gant Youenn DREZEN.

Laouen omp o rei da c'houzout emañ war-nes beza moulet ar romant, brudet a-raok beza ganet, « ITRON VARIA GARMEZ », anezañ eul levr a dri-c'hant pajenn, gant hanter-kant skeudenn vras.

Skrivet ha skeudennaouet gant daou Vreizad, moulet eo ivez e Breiz, — e Brest, evit komz heñvel ouz ar wirionez, — daoust m'eo diaes meurbet ober tra vat gant an darvoudou.

Gwall-skoilhou a zo en em gavet war hent al levr-se. Hogen

An neb a venn, hennez a c'hall...

ha, pelloc'h, e c'hellimp lenn an oberenn hir, tennet diwar ar vuhez veo, hag e trido pep hini ganti, daoust ma ne plijo ket marteze d'an holl.

War talgosou goloet a ilio,
'Benn voent bet o c'hortoz eun tammik,
Kleout eun dra bennak 'dont dre gaerik.
'N hoc'h goue voe 'dont da glask e goen,
Ha bouellou ar chaseourien a yee moen.

'N hani voe war an talgos kenta,
Mod ne fiñve.
'N hani voe 'n e gichen
Voe war gren.
Dre voñeur, 'benn neuze an dri
Toller eun, ken na voujas mui.

Lar't pegen fier
Voent o tont d'ar gêr,
Gout a rit tout, 'vat,
N'oun ket kad.
— « Me ! lar ' eun deuzouten,
'M eus tol't eun kreiz ar penn ! »
— « Ha me ! eme eun all,
'M eus vizet eun kreiz e dal ! »
— « Ha ! la ! la ! lare an dri,
'M eus groet d'eñ 'n en astenni. »

Gant paotred Tremeog.
Yeas ar penn a-raok.
Ar peurz deuas da Ploneour.
Meur a hani 'dañvas 'neñ. sur.
Hag, e-pad eun nebeut deveiou,
Voe deut bec'h da loen ar Faiou.

Setu penaos unnek bloa 'zo,
Goude lakaat eun tam mat kaoz er vro.
E bet disammet lae Ploneour
Deus eul loen vil ha gwalur.

J. M. NEDELEG.

Notenn. — Er rimadell-mañ, savet e brezoneg bro-Pont-n'abad, ez eus geriou ha ne vint ket komprenet, marteze, gant an holl. Lakaat a reomp eun dibab anezo e brezoneg eeun.

Aneñ, d'eñ = anezañ, dezañ ; bouilh = brao, kaer ; koed = koad ; koen = koan ; kouz = koz ; krapousounou = war bevar bao ; dao = ret ; deuzoutañ = dioutañ, outañ ; diskeun = diskouez ; eun = unan ; gwaldu, gwaldre, gwalder = drouk, kriz ; hani = hini ; hei = heiz ; id = ed ; lae = laez = krec'h ; moen = moan ; nouz = noz ; peurz = peurrest ; poez = poaz ; pourhent = foz, toulle ; skoe = skoaz ; talgosou = penngosou ; voe = e oa.

Ensellerien war ar dorifor

Kaset eo bet d'in al lizer-mañ, daoust ma n'eo ket me ar Prefed :

— Aotrou ker, bremañ, war a welan, eo deut ar mod da rei kartennou d'an dud evit kaout tout forz petra. Ha seul-vui e roer a gartennou, seul-vuioc'h ez a ar varc'hadourez war vihanaat, ha seul vuioc'h, avat, e kresk niver an ensellerien, an inspekteurien, mar kavit gwelloc'h.

« Perak neuze ne vefe ket lakaet eur gartenn war an dorifor ? Emañ al loened bihan fall-se o vont da zibri d'eomp adarre deliou ha trojou hon avalou-douar. Krouomp eur gartenn evit an dorifor ! An neb a vo war e zouar ouspenn dek mil dorifor dre zevez arat, a ranko paea eun amand.

« Lakaet e vo ensellerien e pep parrez, ha paeet mat gant Vichy, da gonta piz an dorifored. N'eus ket gwelloc'h truk ebet da lakaat an amprevaned-se da dec'hout, evel kas d'ezo inspekteurien Vichy. Hag, evel-se, e vo avalou-douar a zoare.

« Me, evel just, o veza ma 'm eus kavet ar sistem, me a c'houlenn eur plas a rener evit kanton Kemper !... »

J. A.

"Sterenn" publie une belle traduction de "MACBETH"

l'œuvre géniale de SHAKESPEARE

Ce n'est pas la première fois que le grand dramaturge de Stradfort-sur-Avon tente les traducteurs bretons.

Dès 1926, la revue *Gwalarn*, toute jeune alors, entreprenait la publication du *Marc'hadour Venezia*, que le regretté écrivain elédérois, J.-L. Emihy, avait adapté de l'anglais. Du même auteur, *Gwalarn* donnait, plus tard, des fragments extrêmement plaisants de *Keben doñvael*, autrement dit : *La Mégère apprivoisée*.

Mais la pièce essentielle est la magistrale traduction de *Macbeth*, que Roparz Hemon vient de publier dans la revue *Sterenn*.

Macbeth est, des œuvres de Shakespeare, celle qui a été la plus remaniée, pour ne pas dire tripatouillée. D'où certaines obscurités dont les commentateurs seuls font leurs délices.

Dans le texte que nous présente l'écrivain breton, nous ne voyons que le drame formidable de l'ambition, du meutre, du remords, dans le cadre d'un château-fort et de paysages écossais, tels que les voulut, sans doute, leur génial créateur.

Est-il trop tôt pour revendiquer Shakespeare comme l'un des nôtres ? Il est notoire qu'il affectionnait les thèmes celtiques. Voyez *Cymbeline*, *Le Roi Lear*, *Macbeth*.

Le Songe d'une nuit d'été, sous son travesti grec, n'est-il pas authentiquement de chez nous ? Et comme il y aurait à dire sur *La Tempête* !

Oui ! Shakespeare était de la lignée des grands enchanteurs celtiques.

⁂

En tout cas, voici intégrée à notre langue l'une de ses œuvres les plus célèbres, que nous appellerons désormais, avec son traducteur, *Makbez*.

Et voici comblé un des vœux des patriotes bretons : pouvoir accéder à la grande littérature internationale, en breton, et, non plus, par l'intermédiaire du français.

Makbez est un grand sujet, difficile à traduire, à moins de le délayer. Nous en savons quelque chose, pour nous y être frotté.

Qui, mieux que Roparz Hemon, pouvait mener à bonne fin une pareille tentative ? L'anglais pour lui n'a pas de secrets ; le breton, non plus. Il nous avoue, cependant, s'être heurté à pas mal de difficultés.

A le lire, on ne s'en aperçoit pas. Son texte, certes, suit de près l'original et, de ce fait, possède une égale densité. Son vocabulaire, particulièrement riche, est servi par une syntaxe rigoureusement bretonne. Mais sa lecture ne saurait dérouter le Breton moyen. Mieux, elle nous donne parfois l'impression exaltante que ce chef-d'œuvre de tous les temps a été écrit directement dans notre langue. Mettant fin par l'exemple à une querelle stérile, Roparz Hemon a réalisé, dans sa traduction, la fusion du breton littéraire et du breton populaire.

⁂

Ce n'est pas là un mince tour de force. Dirons-nous qu'il a même damé le pion au grand Will en se payant le luxe de jeux de mots que ledit Will, inépuisable faiseur de calembours, aurait applaudis ? « Man = homme » et « goose = oie » pouvant se traduire, l'un et l'autre, par le mot breton « gwaz », Roparz Hemon fait dire à son héros, à un moment, tragique, où l'assaut va être donné à son château par les insurgés :

Makbez (*d'ar mevel*). — *Ra vi daonet ha duet gant an diaoul, amboubal beg glas ! Lavaret e vije eur waz ac'hanout ! Perak ?*

Ar mevel. — *Dek mil gwaz a zo.*

Makbez. — *Gwazi, lampon ?*

Ar mevel. — *Gwazed, aotrou.*

Makbez. — *Frot da zioujod d'o ruzia, da guzat da spont, paotr, h. a.*

...Fort justement, « gwaz = oie » est d'un emploi courant, en Cornouaille, pour dire : « imbécile ! Ce calembour aurait ravi Shakespeare.

Il est superfétatoire de prédire à *Makbez* une carrière triomphale parmi les lettrés de Bretagne. A peine sorti des presses, c'est déjà un livre de chevet. Il sera classique.

Mais quand le verrons-nous sur une scène bretonne ? Mais monte et donné avec le soin que comporte un aussi prodigieux chef-d'œuvre celtique.

Corentin Cariou.

Sterenn, B. P. 75, Brest. Prix de l'abonnement : un an, 100 francs.

GALERNE N° 3

vient de paraître

La jeune revue, organe des « Compagnons de Merlin », se consacre uniquement à la Haute-Bretagne, à ses légendes, à ses traditions, à ses besoins.

Au sommaire du présent numéro, nous trouvons : *Programme d'action folklorique*, par le groupe des « Saboliers de Fougères » ; — *La question gallaise : la Haute-Bretagne est-elle bretonne ?* par Morvan Marchal ; — La suite du *Glossaire des Parlers populaires du Pays de Vitré*, lettres B et C, par Jean Choleau.

Galerne paraît sous la même couverture que le *Réveil Breton* et sous la même direction. L'adhésion aux « Compagnons » est de 20 francs l'an. L'abonnement à *Galerne* donnant droit au service gratuit du *Réveil* est de 25 francs l'an. Le présent numéro : 7 francs. Un numéro specimen gratuit sur demande. Direction et administration : 46, rue Poterie, Vitré (Haute-Bretagne). Bureau des chèques postaux : Jean Choleau, n° 5852 Rennes.

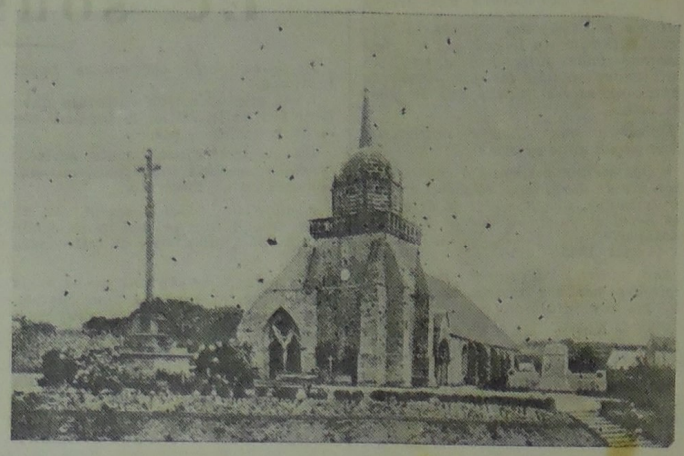

La pittoresque église de Perros-Guirec

Louzou da barea ar brezoneg

Nou zâvhon resu avhaik plézire ain peuti livr de publisitée pour eun praud'huy farmaseutik. Leu prodhui an caisse tion ai cent douthes bon. mai leu breuthon kil amploit vaut ègue zakteman otan queue mon phrançai à moa.

Pourtan, jheu kroiè kon avai qaudiffier l'or taugraf du Bretôn pare des grandmères é dai dick sionnair phasil et ah ! ta porter deu toutt lé bhourss !...

Voassi seu teks. Publissité nhon péié ! T. 6.

DONM MIGNONET,

Lennit mad al leur bian ma a so bet scrivet evit onm Mignonet, onm C'lientèle, d'ha deski deso penaonz ober evit chom varc'h ha penaonz ober d'ha mirad deuz ar c'hlevenjou dan tud a d'har chatel.

An apotikerez deuz an docteur apotiker ... e ..., an deus tre e diplomou ag e medalenou, ar fichans an oll ; fichans gounezet goude 30 bloas a labour.

An doctor apotiker ... on deuz oustillou (Laboratoire d'Analyses) evit sellet deuz an dour, disposisoniou, deuz ar goad.

Gwellet e ves ma zeus er bleo, tigne pe eun dra lous benag en ennbo.

Cassit de zan ho dour, ho goad, ho crench, roet evo de oc'h eur certificat d'ha gas d'ho medicin ; essoc'h evo goude demman, skeil surroc'h ha guelloc'h var ho c'hlevejou, ha barea nezo buenoc'h.

Jeunes auteurs de Bretagne, à vos plumes !

Le prix de Comédie de Rennes-Comœdia

Aux nombreuses demandes de renseignements motivées par l'annonce de son Prix de Comédie, Rennes-Comœdia est heureux de donner les précisions suivantes :

1° La pièce présentée peut ne pas avoir été écrite récemment par l'auteur, à l'intention spéciale du Concours. Elle doit, comme condition essentielle, n'avait jamais été représentée. La comédie répondant à cette condition, peut être imprimée, tapée à la machine ou manuscrite ;

2° Oui, un même auteur peut présenter plusieurs pièces, à condition de verser le droit d'inscription : 10 fr. par chaque pièce déposée. Toutes les pièces d'un même auteur doivent porter la même devise.

Nous rappelons que les pièces (comédies ou drames en un ou plusieurs actes) ne devront être revêtues d'aucune signature, ni marque quelconque pouvant indiquer au jury la personnalité de l'auteur ; elles devront seulement porter une devise. Cette devise, répétée sur la lettre d'envoi, permettra de connaître immédiatement après la décision du jury, le nom du lauréat.

La pièce primée sera jouée par la troupe de Rennes-Comœdia au cours de la saison 1941-42.

Les manuscrits devront être adressés avant le 30 juin à M. Jean Guihéry, Directeur de Rennes-Comœdia, 5, rue de Toulouse, à Rennes. Joindre à l'envoi un mandat de 10 francs pour droit d'inscription et frais divers.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Et voici DES DISQUES *pour vous*

Grâce à la Maison Lumen, j'ai pu, chers lecteurs, vous constituer un petit programme de choix avec des enregistrements soignés que vous aimerez à entendre.

Dans une chronique ultérieure, nous verrons ensemble quelques disques spécifiquement bretons.

Cloches, sonnez !...

33.069. *Un enregistrement de cloches est particulièrement difficile à réaliser. Il a cependant fort bien été réussi par Lumen avec le carillon de Saint-Front de Périgueux, auquel viennent se joindre les cloches d'une église voisine : Saint-Georges. Le gros bourdon de la cathédrale produit son solennel effet et les cloches qui viennent progressivement accompagner cette grosse voix apportent un air de joie. Après une ample sonnerie, les coups s'espacent et s'éteignent : c'est fini.*

Une interprétation soignée, un charme prenant, telles sont les caractéristiques du quatuor A, B, C, D, né d'une rencontre à l'école C. Franck, à Paris. Deux disques nous livrent quelques spécimens de son vaste répertoire. 33.175 : I. L'Alphabet de Mozart, *qui est, comme on l'a justement dit, la carte de visite du quatuor A, B, C, D. Dans cette œuvre nous retrouvons le simple et gracieux Salsbourgeois.* II. Les Canards, *chanson du XVIII^e siècle, harmonisée par* J. Canteloube, *qui, d'ailleurs, accompagne au clavecin. Elle est à la fois spirituelle et amusante avec ses obligatoires coincoins...*

Mozart humoriste !

Mozart humoriste, et pourquoi pas ? Vous auditionnerez le Venerabilis barba capucinorum *et vous verrez que l'auteur de la* Fantaisie en ut mineur *ou du* Requiem *n'était pas toujours grave ou triste, mais qu'il est « pince sans rire » à ses heures, quoique toujours avec distinction.*

Avec plaisir, tant ils respirent la grâce, avec profit aussi, étant fort bien écrits, vous écouterez les deux Noëls gravés sur 33.176 : I. Oh ! nuit brillante, *adaptation de* J. Bovet, *calme et recueilli, et* II. Le petit Jésus est né, *version normande harmonisée par* Kaelin. *Ce dernier Noël mérite qu'on s'y arrête longuement car, sous de délicats dehors, il cache une émotion profonde.*

Puis d'autres noëls...

Ce sont encore deux autres Noëls, mais cette fois plus populaires, dus aux folkloristes que sont R. Devigne *et* F. Agostini, *chantés par le quatuor féminin Seupel, que vous trouverez sur* 33.159. I. Noël des sabots, *vivante et naïve foi de paysans qui se rendent à la crèche pour offrir leurs humbles présents ;* II. Noël des Anges, *doux colloques entre le ciel et la terre devant le mystère d'Amour. Si l'on peut parfois reprocher au quatuor féminin Seupel de manquer de diction, il faut lui rendre justice pour le bon goût qui préside à l'interprétation de ces deux Noëls.*

Enfin voici un Noël bien de chez nous que nous trouvons sur 33.067 *avec Suzanne Feyrou comme interprète : Si Jésus revenait au monde. C'est toute la pieuse et sincère Bretagne qui parle par la plume de notre grand* Botrel. *Il est toujours d'actualité.*

La Bretagne ne connait pas la traitrise : elle fut loyale et forte dans son passé ; dans le présent, elle reste tenace à son sol et à ses principes qui font sa valeur, elle reste confiante dans l'avenir.

Georges Cloarec.

Livres et Revues

LE REVEIL BRETON, N° 27

vient de paraître

Au sommaire, nous trouvons : *Où en est l'Agriculture bretonne ? Les engrais, le reboisement* (suite), par Georges Le Floc'h, ingénieur I. A. N. ; — *Chrysanthèmes*, poésie par Edouard Beaufils ; — *Distro ar zoudard e Brelz*, poésie de langue bretonne, par Prosper Proux ; — *La Bretagne devant les projets de division administrative*, par Jean Choleau ; — *Cantate à saint Hervé*, par Jean-P. Foucher ; — *Bibliographie*, par Le Guyader.

Nous appelons tout spécialement l'attention des lecteurs sur l'étude consacrée aux projets de réforme administrative de 1851 à nos jours. Treize cartes de Bretagne illustrent les projets privés ou parlementaires qui, à plaisir, écartèlent le pays breton, pour satisfaire l'ambition de quelques grands centres.

Le *Réveil Breton*, organe trimestriel de la « Fédération régionaliste de Bretagne », publie des études littéraires, économiques, linguistiques sur la Bretagne. Son abonnement est de 25 francs. Les adhérents à la Fédération Régionaliste le reçoivent gratuitement en même temps que la revue *Galerne*, réservée à la Haute-Bretagne. Le *Réveil* est en vente dans les bibliothèques des gares et les dépôts Hachette. L'y réclamer. Le n° 27 : 7 fr. Un numéro gratuit sur demande. Directeur : Jean Choleau, à Vitré. Compte courant postal, 5852 Rennes.

⁂

BRETAGNE EST UNIVERS, poème de Saint-Pol-Roux. — André Broulet, éditeur, 38, rue Emile-Zola, Brest. La plaquette : 5 francs.

L'on fera bon accueil à ce très beau poème consacré par le « Magnifique » à son pays d'adoption.

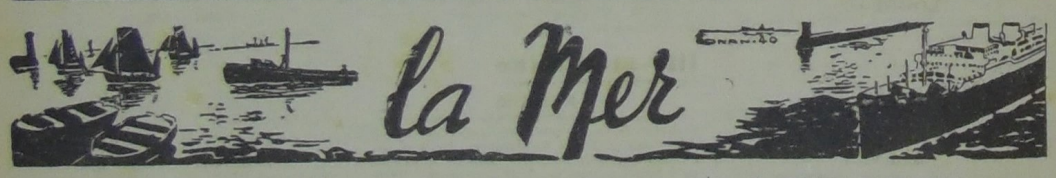

Comment on tue un grand port

LE CAS DE SAINT-MALO - SAINT-SERVAN

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du sabotage du port de Saint-Malo-Saint-Servan, sabotage sciemment organisé avec la complicité du sieur Despujols, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Nous avons démontré combien néfaste avait été la « modernisation » de ce port naturel si facilement accessible... autrefois.

Certains pourraient croire que nous avons exagéré et poussé trop loin notre animosité à l'égard des Pouvoirs publics et de leurs succédanés. Malheureusement, nous serons toujours au-dessous de la réalité.

Le coût exorbitant des « grands » travaux entrepris ici pour le plus grand profit de quelques individus et sociétés anonymes, avait grevé les charges des navires atterrissant dans nos eaux d'une façon si onéreuse que nombreuses furent les compagnies qui par la suite s'éloignèrent de chez nous pour aller porter leur fret ailleurs. Seules celles qui avaient absolument besoin de manutentionner à Saint-Malo ou Saint-Servan osaient accoster nos quais.

Obligation qui coûtait cher. Un exemple entre cent : quand on voulait déplacer un cargo, mettons de 2.500 tonnes, du quai Duguay-Trouin au bassin Vauban, il en coûtait entre 7.000 à 8.000 francs par le fait de cette simple manœuvre.

Mais Saint-Malo avait d'autres ennemis que ceux qui résidaient dans la place afin de la mieux trahir au profit de Fécamp, Dieppe, Bordeaux. L'un de ceux-ci était le nommé Meyer, maire du Havre et protecteur du Despujols nommé plus haut. N'avait-il pas obtenu, soutenu en celà par son coreligionnaire juif Louis Dreyfus, magnat des céréales, que les blés de la Mayenne destinés à l'exportation fussent expédiés par Le Havre, alors que leur port de transit le plus proche des lieux de l'origine était Saint-Malo. Plus fort, le Juif Meyer faisait bénéficier ces marchandises d'un tarif préférentiel qui mettait le transport par fer à moins cher pour aller au Havre qu'il en aurait coûté à les expédier sur Saint-Malo.

O beautés de l'Égalité... française !

Nous aurons l'occasion d'y revenir et vous serez surpris, camarades malouins, de connaître certaines choses si soigneusement cachées jusqu'alors. Et peut-être celà vous décidera-t-il enfin à travailler un peu plus courageusement pour votre pays si vous voulez vraiment vivre libres et heureux dans un pays redevenu prospère comme aux temps d'autrefois.

Reder-Mor.

A DOUARNEZEZ

Après le satrape à la viande le satrape au poisson

A Douarnenez, dans les rues de la ville, nous voyons se promener depuis quelque temps un monsieur, pipe à la bouche, aux regards inquisiteurs. Nous n'avions pas assez de notre cher « Mellgwadeg », le satrape à la viande, qu'il fallait de toute évidence nous doter également de son « binôme », le satrape au poisson.

Cet indésirable, fraichement débarqué sur nos quais de la galère du sieur Altazin, a pour tout titre une incompétence absolue en ce qui concerne la pêche ou l'expédition du poisson. Il le reconnait lui-même. La gaffe est son instrument de travail habituel, qu'il manie avec la grâce d'un ours mal léché tant à l'égard des marins qu'à celui des mareyeurs.

Il devrait au moins avoir la reconnaissance du ventre pour ceux qui lui font, à leur corps défendant, une sinécure grassement payée. Non, il n'est pas content de son sort. Les marins, prétend-il, gagnent trop d'argent. Que n'essaie-t-il donc d'embarquer sur un vrai bateau pour trimer durement sur les bancs du Ravin ? Qu'il aille donc exposer sa précieuse carcasse aux soufflets vengeurs de la mer !

Et peut-être, pour une fois, dans sa justice immanente, l'Océan nous débarrassera-t-il à tout jamais d'un goujat incorrect et malfaisant.

H. P.

Adresse : BUREAU MARITIME BRETON, 10, rue Voltaire, Nantes.

Arnodennou an Trec'h

TREC'H MEUR

En arnodenn bet dalc'het e Kemper d'an 8 a viz mae, a zo bet kavet barrek da c'hounit an Trec'h Meur :

An Ao.Ao. Per *Heussaff*, gant a meneg *mat-tre* ha meuleudi ar varnerien ; Yann *Bourc'hiz*, gant a meneg *mat*.

En arnodenn bet dalc'het e Paris d'an 10 a viz mae, n'eus bet degemeret hini ebet eus ar re o deus tremenet.

TREC'H KENTA

En arnodenn bet dalc'het e Kemper d'an 8 a viz mae, a zo bet kavet gouest da c'hounit an Trec'h Kenta :

An Ao. Andreo *Gelleg*, meneg « mattre ».

An Dim. Suzanna *Bourdet*, meneg « mat ».

En arnodenn bet dalc'het e Ker-Vreiz Pariz d'an 10 a viz mae, a zo bet kavet gouest da c'hounit :

An Ao.Ao. Yann *Bargain*, meneg « mat-tre » gant meuleudi ar varnerien ; Charlez *Kalenneg*, mat-tre ; Alan *Raude*, mat-tre ; Erwan *Kenven*, mat-tre.

An Dim. Jann *Fichet*, mat.

An Ao.Ao. Kolaz *Suignard*, mat awalc'h ; Marsel *Al Loureg*, mat awalc'h ; Herri *Labeg*, mat a-walc'h.

LECTEURS AU NUMERO, autant que possible achetez l'HEURE BRETONNE à votre vendeur habituel. Merci !

DRAPEAUX BRETONS
En papier (8×5 cm.) :
L'unité ... 0 25 Les 50... 12 »
Les 12.... 3 » Le 100... 20 »
En calicot imprimé :
a) 10×16 cm. ..... 2 fr. l'unité
b) 24×42 cm. ..... 8 50 franco
ÉDITIONS DU LÉON
Landerneau (Finistère)

DEMÉNAGER PAR
M. BRION
c'est un plaisir !...
M. BRION — Transports — SAINT-MALO — Tél. 71-28

Librairie LARCHER
2, Place du Palais — RENNES
GRAND CHOIX DE LIVRES, OUVRAGES SUR LA BRETAGNE
Papeterie — Articles Etudiants et Ecoliers

Ludovic BRIAND
PHOTOGRAPHIE
– CENTRALE –
4, Rue Jean-Jaurès, 4
RENNES
La Photographie des Gens de Goût

Pour tous vos
ARTICLES DE BUREAU
et tous vos IMPRIMÉS
CONSULTEZ LA PAPETERIE
J. BAHU
34, Bd Duchesse-Anne, RENNES
« DOLMEN », marque déposée

BRONCHOCUROL
Spécifique des Toux rebelles
Très indiqué dans toutes les affections pulmonaires
ANTISEPTIQUE ET CALMANT
Prix : 13 fr. 75
(Franco sur demande)
SE TROUVE A LA
PHARMACIE CENTRALE
1, Rue Clemenceau
SAINT-SERVAN-SUR-MER

MONTRES
GRAND CHOIX
POUR HOMMES ET DAMES
Au Comptoir d'Horlogerie
11, Quai Chateaubriand, RENNES

LE FIL ENCHANTÉ
4, rue Larrey, PARIS (5e)
MERCERIE — BONNETERIE
JOUETS — LIBRAIRIE
On y trouve des ouvrages en breton ou traitant de questions bretonnes

LIBRAIRIE DU JOURNAL

Dictionnaire Français-Breton de Fr. Vallée	75 fr.	Gwenn ha Du,	12 50
Bretagne 38	15 »	La Chanson des Siècles Bretons, par C. Le Mercier d'Erm	12 »
Vie de Patrice Pearse, de L. N. Le Roux	30 »	L'Etrange Aventure de l'Armée de Bretagne, par C. Le Mercier d'Erm	30 »
La Langue Bretonne, de Marcel Guieysse	15 »	La Légende Celtique, par Hersart de la Villemarqué	25 »
Mon Combat pour l'Irlande, de Dan Breen	25 »	Geotenn ar Werc'hez, de Jakez Riou	30 »
Le Trésor des Douze, de Gilles Gautrel	5 »	Istoer Breih (378 pajen Golo skedeunet), Abad Heneu	12 »
Pensées d'un Nationaliste Breton, J. La Benelais	4 »	Mab Azen (Sorbiennou bourus), Abad Heneu	15 »
Histoire d'Irlande, d'Ernest Joynt	15 »	Er Graal Santel (Levr burrudus diar Sakremant en Aotèr, golo deu liù), Abad Heneu	45 »
Nomenoe-oe ! sur Lafuma. sur Alfax Navarre	75 » 50 »	Sant Kolmkel (pe Kolomba) (Buhé unan ag er Sent keltiek souéhusan zo bet), Abad Heneu	17 »
Petite histoire bretonne de la Pomme de Terre, par Goulven Mazéas	25 »	Le Breton usuel (Vannetais), par Loeiz Herrieu	14 »
Anken en Nibelungen (Teunet a lennegeh goh Germania), Abad Heneu	10 »	Tud brudet hor bro-ni, par Loeiz Herrieu	10 »
Dictionnaire Breton-Français, de R. Hémon	25 »	Ar en deulin, par J. P. Kaillon. Brehonek	15 »
La Littérature Bretonne depuis les origines jusqu'au XIX^e siècle	3 »	Breton français	20 »
Histoire de Bretagne de l'Abbé Poisson	7 »	Ar bont er velin, par Loeiza Er Meliner	30 »
Grammaire Bretonne, de R. Hémon	18 »	Buhez ar pevar mab Emon, par C. Le Mercier d'Erm.	25 »
La Danse Bretonne, Erw. Galbrun	30 »	Barzaz Breiz, par Hersart de la Villemarqué	30 »
Dictionnaire de poche Français-Breton, de Roparz Hémon	12 »	Ribardenneu (Bourus de lenn), Abad Heneu	20 »
La Langue Bretonne en 40 leçons, de F. Vallée	30 »	Marvailhou ar Vretoned	15 »
Les Mots du Breton usuel classés d'après le sens	4 »		

Majorer de 2 francs par ouvrage pour frais d'envoi.
GEFFLOT, C. C. 25-29 RENNES.

POUR TOUS VOS TRANSPORTS
MARCHANDISES DIVERSES, DENRÉES, BAGAGES SUR
LE NORD, PARIS, ROUEN, L'EST
Utilisez les services réguliers journaliers dans chaque sens
NORD-BRETAGNE
17, Bd Beaumont, RENNES — Téléph. 36.84
3, r. St-Vincent-Paul, PARIS — Tél. Trud. 72-80
DOMICILE A DOMICILE

An douar

VERS UN CAPITALISME AGRICOLE ?

La haute finance menace l'Agriculture

L'agriculture va-t-elle être commandée par la haute finance ?

Oui, si nous n'y prenons garde.

Qu'est-ce que cela signifie pour la Bretagne ?

La mort ! Simplement.

En effet, en Bretagne, existe la moyenne et la petite propriété agricole. *La haute finance a intérêt à détruire cette situation.*

Une grande banque, dont les représentants ont exprimé publiquement leur hostilité pour la Bretagne, vient de publier son bilan annuel.

Les banques regorgent de capitaux. Qu'on en juge.

L'ACTIF D'UNE GRANDE BANQUE

Le bilan révèle que les réserves de cette banque s'élèvent *au double* du capital social. Ce n'est déjà pas mal.

L'encaisse Trésor, Banque de France, se monte à près de *cinq* fois son capital social. C'est encore mieux.

Cette banque possède comme portefeuille et en bons de la Défense Nationale (on voudrait bien être fixé sur le montant exact de ces bons) plus de *cinquante* fois le montant du capital versé par les actionnaires.

Les avoirs dans d'autres banques dépassent *trois* fois le montant de son capital social.

Dans le bilan, la valeur des immeubles de cette banque à succursales multiples, dont un certain nombre à l'étranger (osera-t-on encore dire que le capitalisme international a cessé d'exister en France ?), n'est pas estimée *au dixième* du capital souscrit. C'est le truquage classique.

Quelle est cette banque ?

Une Société anonyme, bien entendu.

Quels sont ses gros actionnaires ?

? ? ? ?

Les banques, par excès de pudeur, probablement, ne dévoilent jamais le nom de leurs dirigeants. Mais on sait que ceux-ci sont très peu nombreux.

LA HAUTE FINANCE MAITRESSE DES GOUVERNEMENTS

Que signifie ce bilan ?

Que cette banque « française » dispose de capitaux fantastiques ; que le seul montant de ses valeurs en portefeuille représente *le cinquième du budget* actuel *de la France !* On croit rêver.

Le chiffre énorme des bons de la Défense Nationale (il est difficile d'être plus ironique) montre les moyens de pression sur un gouvernement qui se dit français et qui prétend représenter les intérêts des populations.

Eh ! bien, ce bilan montre que la situation de cette banque est des plus angoissante !

Pas possible !

Une banque, en effet, ne peut conserver ainsi des capitaux. Il faut qu'ils soient *placés*, et cette banque a besoin de près *d'un milliard et demi de revenus nets par an !*

Où placer ces capitaux ?

L'industrie et le commerce fonctionnent au ralenti et pour longtemps peut-être.

LA HAUTE FINANCE A L'ASSAUT DE L'AGRICULTURE

Reste donc l'agriculture.

Retour à la terre, proclament les banques.

Mais, en Bretagne, l'agriculture ne rapporte guère plus de 3 %, taux insignifiant pour les banques.

Et c'est pourquoi les lois édictées par le ministère de l'Agriculture *s'efforcent de former des OUVRIERS AGRICOLES*, s'attaquent avec autant d'acharnement à la jeunesse, et font tout leur possible pour que la terre n'appartienne pas à ceux qui la travaillent.

Car, avec la technique agricole moderne, en créant de vastes exploitations agricoles à forme capitaliste, avec des *ouvriers*, le rapport financier serait comparable à celui de l'industrie.

LA HAUTE FINANCE ENNEMIE DE LA BRETAGNE

En Bretagne, il y a tendance à ce que celui qui possède la terre, la travaille lui-même.

On comprend l'obstacle que représente la Bretagne aux appétits des banques, et d'où vient l'opposition contre les Bretons qui veulent diriger eux-mêmes leurs propres affaires !

Gwelit sklaer !
Komprenit !
Grit !

Groupez-vous au P. N. B. pour que les Bretons administrent eux-mêmes leur Bretagne.

G. F.

L'Echo des Vallons

Le doryphore est arrivé

Il n'a pas toujours attendu la date légale fatidique du 15 mai qui lui était assignée pour faire son apparition. Maintenant on voit les doryphores en bataillons serrés jusque sur le pavé des villes.

Qu'est-ce que l'arrêté ministériel avait prévu dans ce cas ?

« Dès qu'une personne a constaté la présence du doryphore, elle doit en aviser le maire, qui prévient le directeur des Services agricoles dès la première découverte. » (Art. 5 de l'arrêté du 18 février 1941.)

Les mairies devraient donc être assiégées par les personnes qui ont fait ces constatations.

« Et le maire, assisté du Syndicat de défense des cultures, organise la lutte dans la commune. » (Art. 7.)

On devrait donc voir partout des équipes de prospection et de ramassage.

Qui les a vues ?

Et comme préfets, sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires de police, fonctionnaires du Service de la défense sanitaire des végétaux, ainsi que tous les agents de la force publique étaient chargés de l'exécution du présent arrêté, on devrait les voir dans les rues et sur les places publiques écrasant sous leurs pieds ces indésirables insectes.

Ils n'auraient eu à fonctionner légalement que jusqu'au 15 juin. Après quoi, toujours légalement, les doryphores ont complètement disparu.

Il y a loin de la théorie administrative à la réalité.

Les articles de « AN DOUAR » paraissant dans l' « HEURE BRETONNE » sont écrits pour les cultivateurs bretons. Lisez-les attentivement et conservez-les ; en les mettant en pratique, vous en retirerez un grand profit.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Le sous-solage

Le sous-solage est encore appelé fouillage.

C'est une opéartion culturale qui a pour but de travailler le sous-sol tout en le laissant en place.

On se sert d'instruments agricoles spéciaux, appelés fouilleuses ou sous-soleuses, pour l'exécuter.

L'étude du développement des racines des plantes permet de se rendre compte de l'importance de cette opération.

Les plantes ne peuvent pas se déplacer comme les animaux pour chercher leur nourriture. Elles sont obligées de la trouver sur place ; en particulier de l'eau, dont les plantes ont le plus grand besoin, tant pour assurer leurs fonctions que pour former les dissolutions leur servant d'aliment.

Quand les racines ont à leur portée les aliments et l'humidité nécessaires, elles se développent peu, mais si la nourriture est rare, elles peuvent prendre un développement considérable.

Il est facile d'en faire l'expérience. En prenant des récipients ou des tubes de différentes longueurs, en y plaçant des terres de composition chimique bien déterminée, et en plantant dans chaque récipient la même variété de graine, le développement des racines sera très variable. Avec un peu d'habitude, on peut prévoir leur importance, d'avance. Il s'agit donc là d'une loi naturelle bien définie.

Avantages du sous-solage

Quand le sous-solage est pratiqué rationnellement, les avantages sont nombreux : les propriétés physiques et chimiques du sol sont améliorées ; il *favorise l'emmagasinement de l'eau* dans les couches profondes du sol, ce qui présente une importance capitale ; il facilite la pénétration des racines ; il détruit les plantes adventices les plus rebelles ; permet la culture des végétaux les plus exigeants ; en combinant cette opération avec des fumures plus copieuses, il augmente notablement les récoltes.

Les sols travaillés profondément ne sont pas délayés par les pluies et leur résistance à la sécheresse est remarquable.

Les plantes résistent mieux aux intempéries, la verse est moins à craindre, ainsi que certaines maladies.

Accroissement des récoltes

La pratique du sous-solage, chaque fois qu'elle était rendue possible, a montré des accroissements de récoltes appréciables, proportionnés à la profondeur de l'opération.

Voici des résultats comparatifs obtenus par A. Girard en sol siliceux sur quatre variétés de pommes de terre.

Pour des profondeurs de labours et de fouillages de 0 m. 15, 0 m. 40, 0 m. 60 :

Première variété : 57 kgs 3, 68 kgs, 87 kgs.

Deuxième variété : 52 kgs 7, 55 kgs 8, 61 kgs 3.

Troisième variété : 69 kgs 7, 72 kgs 7, 75 kgs 9.

Quatrième variété : 68 kgs 7, 75 kgs 2, 93 kgs 7.

Loeb a signalé les résultats suivants : sur une parcelle, ayant reçu un labour ordinaire, 50 quintaux de pommes de terre ; sur celle ayant été fouillée, 70 quintaux.

Les rendements sont aussi accrus d'une manière analogue pour le blé, *car le rendement ne dépend pas du nombre de pieds cultivés*, mais *du cube de terre* mis à la disposition des plantes.

Les expériences ont prouvé que les rendements en céréales *doublent* en trente ans, en combinant les cultures profondes avec les fumures abondantes.

Cette méthode culturale est à préconiser en Bretagne partout où elle peut être pratiquée.

L'AGRONOME.

Adresse : G. FLOC'H, Ingénieur agronome, 3, rue Ornou, BREST.

Correspondance

Paol an Breiz. — L'échantillon que vous nous avez soumis indique la présence du champignon *Nectri ditissima* et celle du *puceron lanigère.*

Badigeonnez les plaies avec une solution concentrée de sulfate de fer à 40 %, additionnée de 1 % d'acide sulfurique.

Ensuite, pour détruire le puceron lanigère, il *faut le dissoudre* par le pétrole ou par l'alcool à brûler ; ce qui n'est pas très facile à obtenir actuellement.

Voici trois formules à choisir, en observant les proportions indiquées :

1° Faire dissoudre 1 kilo de savon noir dans 10 litres d'eau de pluie chaude. Et, d'autre part, faire dissoudre 200 grammes de cristaux de soude dans 1 litre d'alcool à brûler. Mélanger les deux solutions. Ajouter 1 litre de jus de tabac riche à 100 grammes de nicotine par litre, puis additionner d'eau de pluie pour obtenir 100 litres en tout. Agiter avant l'emploi.

2° Faire dissoudre 350 grammes de savon noir dans de l'eau de pluie chaude. Après dissolution, compléter le volume de l'eau de pluie à 10 litres. Laisser refroidir et ajouter en remuant, 1 litre d'alcool à brûler. Agiter avant l'emploi.

3° Même formule que la précédente, en remplaçant le litre d'alcool par un litre de pétrole. (Cette solution est réservée pour les traitements d'hiver.)

Les racines de vos arbres doivent aussi être atteintes par le puceron lanigère.

Injecter dans le sol du sulfure de carbone (200 grammes par mètre carré) : de trois à cinq trous au mètre carré qu'on rebouche d'un coup de talon. Profondeur, 15 à 20 centimètres. Profiter que le sol est sec. On peut se servir d'une barre cylindrique pour creuser les trous (quand on n'a pas de pal injecteur), et mettre au fond une capsule, qu'on peut sans doute encore trouver dans le commerce. Le procédé est cependant plus coûteux.

LA RUBRIQUE « AN DOUAR » EST ECRITE PAR DES BRETONS ET POUR DES BRETONS.

Au travail pour la Bretagne !

Côtes-du-Nord

SAINT-BRIEUC

Services départementaux du Parti et Permanence de la Section locale : 29, rue Renan. Téléphone 13-36.

Réunion de la Section : tous les jeudis, à 20 h. 15, 41, rue du Port.

Cours de breton : tous les mardis et samedis, à 20 h. 15, rue du Port.

Dans la dernière quinzaine, nos camarades ont visité les localités de Caulnes, Broons, Yvignac, Plumaudan, Plumaugat, etc., très bien accueillis par la population. Ils ont vendu le journal à Plouguernevel, Glomel, Mellionnec, Bonen, Plussulien, Saint-Igeaux, Sainte-Tréphine, Plounévez-Quintin. De nombreux numéros de l'*Heure Bretonne* furent enlevés très vite un peu partout.

LANNION

Permanence : 4, rue Geffroy-de-Pont-Blanc, le mardi, le jeudi et le samedi, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

CANTON DE PLOUGUENAST

Permanence : Paul Gaïc, à Plessala, rue de la Poste ; adhésions, renseignements sur le P. N. B. et dépôt de l'*Heure Bretonne.*

Une large distribution de numéros spéciaux et de numéros de la Saint-Yves a eu lieu dans tout le canton. Rencontrant peu d'adversaires, nos amis ont trouvé là de sérieux encouragements pour l'avenir.

LOUDEAC

Permanence du P. N. B. : 13, rue Neuve.

Le Secrétariat et le Service des Prisonniers sont ouverts chaque soir, de 20 heures à 21 heures, et le samedi toute la journée.

DINAN

Les amis et sympathisants du P. N. B. sont invités à prendre contact avec M. Lissillour, au Vieux Port.

CAULNES

Accompagné d'un militant briochin, le Chef du canton a prospecté les communes de Broons, Yvignac, Lanrelas, ainsi que toutes les communes du canton de Caulnes, recueillant de nombreux abonnements et créant des dépôts.

MONCONTOUR

Nos amis sont nombreux et ne doivent pas tarder à se constituer en section.

Finistère

QUIMPER

Services départementaux du Parti et Section des Etudiants Nationalistes : Stang ar C'Hoat, route de Brest. Téléphone 8-19.

Etudiants : Permanence le jeudi après-midi, de 2 à 5 heures.

Permanence du Parti : Ouverture tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Le dimanche 1er juin, un groupe de camarades de Quimper a pris la route à 8 heures du matin, se dirigeant sur Douarnenez, où d'autres camarades de la section de Douarnenez se sont joints à eux.

La distribution s'est effectuée sur le parcours Tréboul, Poullan, Beuzec-Cap-Sizun, où ils retrouvèrent des amis de Pont-Croix, fidèles au rendez-vous. Nos propagandistes reçurent partout un accueil sympathique. A Cléden-Cap-Sizun, ils arrivèrent pour la sortie de la messe à la chapelle de Langroas, où les mêmes marques de sympathie leur furent prodiguées. Ils purent ainsi constater la persistance des belles qualités bretonnes de cette région.

Rentrés sous la pluie battante, ils avaient cependant diffusé 600 numéros du journal et parcouru une centaine de kilomètres à bicyclette.

***

Le dimanche 8 juin, des équipes cyclistes de militants des arrondissements de Kemper, de Brest et de Châteaulin se sont rendus au grand pardon de Rumengol et ont effectué à cette occasion une vente de 500 numéros du journal.

Quelques braillards ont, au cours de la journée, tenté de chercher querelle à nos amis, mais ont dû vite battre en retraite, devant l'attitude énergique et résolue de nos vendeurs.

Nos amis ont pris le chemin du retour, le soir, sous une pluie battante, pendant trente kilomètres, et ont été quittes pour se changer des pieds à la tête, en arrivant chez eux.

En résumé, belle leçon de courage et d'endurance physique.

CONCARNEAU

Permanence : Place Malakoff. Le Service des Prisonniers, l'Entr'aide Sociale Bretonne et le Service Juridique sont ouverts chaque jour, de 10 heures à midi (sauf le dimanche). Vente de l'*Heure Bretonne* et tous renseignements sur le P. N. B.

BREST

Permanence du Parti : Ti Breiz, 123, rue Jean-Jaurès, 1er étage (arrêt du tramway, rue Navarin), ainsi que les Services s'y rattachant. La permanence est ouverte tous les jours, de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 19 h. 30. Le Chef communal recevra tous les jeudis, de 18 h. 30 à 20 h. 30.

Le 6 au soir, deux militants brestois sont allés au Pardon de Rumengol, où ils ont passé le samedi et le dimanche. Ils y ont retrouvé les équipes venues de Châteaulin et de Quimper et ont répandu largement des exemplaires de notre journal. Fructueuses journées de propagande.

CHATEAULIN

Une importante distribution de numéros anciens a eu lieu dans les premiers jours du mois à Carhaix, ainsi qu'à Collorec et Plonévez, ces deux dernières localités ayant été prospectées par les soins de la section de Collorec.

Le dimanche 8, un membre de la section de Plonévez s'est rendu à Rumengol pour y vendre le journal en compagnie des camarades venus des autres sections. 600 numéros ont été vendus dans la journée.

Siège du PARTI NATIONAL BRETON : à RENNES, 11, quai Lamartine (1er étage — Tél. 43-19)
M. M. Guieysse, Rennes, C. C. 33.33?

Ille-et-Vilaine

RENNES

Services départementaux d'Ille-et-Vilaine, Permanence de la Section de Rennes et Service d'Entr'aide : 4, rue de Toulouse, au 2e étage. Permanence, tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Téléphone : 30-16.

Le Cercle d'Etudes de la section Nord-Est a tenu sa première réunion le mercredi 11 juin. Ce fut surtout une suite d'entretiens amicaux, où chacun fut appelé à donner son avis et à exposer sa propre pensée. Les adhérents étaient venus nombreux et remplissaient la salle de réception de la permanence rennaise, où deux de nos camarades exécutèrent quelques airs au biniou et à la bombarde. Après que le Chef de section eût fait un intéressant exposé sur les buts du Parti, la réunion se termina sur la promesse d'une prochaine séance agrémentée de la projection d'un film sur la Bretagne.

Loire-Inférieure

NANTES

Services départementaux de Loire-Inférieure, Permanence de la Section de Nantes et Rédaction nantaise de l' « Heure Bretonne » : 10, rue Voltaire. Téléphone 337-50.

Le Chef départemental reçoit le lundi, de 15 à 18 heures.

Secrétariat : tous les jours, de 9 h. 30 à midi

CHATEAUBRIANT

Permanence du Parti : tous les mercredis, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, Hôtel du Château, place des Terrasses. Téléphone 159.

Le Chef d'arrondissement recevra à la Permanence, tous les mercredis, de 14 à 15 heures (heure allemande).

SAINT-NAZAIRE

Secrétariat de la Section locae : 136, rue de Pornichet. Permanence le lundi et le jeudi, de 14 à 19 heures ; le samedi, de 9 h. 30 à midi et de 14 à 19 heures.

Nos amis de la permanence de Saint-Nazaire ont effectué d'importantes distributions de vieux journaux et de numéros spéciaux dans la ville et dans les régions de Dreffléac, Férel, Camoël, Assérac, Herbignac, Saint-Lyphard, Saint-Molf et Mesquer.

Morbihan

LORIENT

Parti National Breton, Cercle d'Etudes Bretonnes et d'Action Sociale : 15, cours de Chazelles. Permanence tous les jours, sauf le dimanche. Le samedi, ouverture de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 heures.

La section n'a pas ralenti son activité et poursuit dans une excellente ambiance et un parfait esprit d'équipe sa brillante campagne d'abonnements. Nos équipes de jeunes ont vendu 250 numéros de l'*Heure Bretonne* au cours de leur tournée dominicale.

PONTIVY

Permanence chaque lundi après-midi, 16, rue de Neuiliac.

VANNES

Strollad Broadel Breiz (P. N. B.) : Rue du Lieutenant-Colonel Maury (3e et dernier immeuble à droite en partant de la place Saint-Nicolas. Escalier à droite sous porte cochère, second étage). Téléphone : 8-30, aux heures de permanence et sur rendez-vous.

Bretons Emigrés

PARIS

Direction départementale et Section de Paris : 148, rue de Rennes, Paris (6e) (Tél. : Littré 76-56. Les bureaux sont ouverts chaque jour, de 14 heures à 19 h. 30, même le dimanche.

SAINT-DENIS, ILE-SAINT-DENIS, GENNEVILLIERS VILLENEUVE-LA-GARENNE

Permanence le samedi, de 16 à 19 heures, au Café-Tabac du Gymnase, boulevard Jules-Guesde, à Saint-Denis (en face de l'église neuve Saint-Denis-d'Estrée). Sous-permanence, café Le Lay, 2, rue Brise-Echalas, Saint-Denis.

VILLENEUVE-LE-ROI

Permanence le dimanche, de 10 heures à midi, à la Terrasse de la Gare, place de la Gare, à Villeneuve-le-Roi.

VINCENNES

Permanence le samedi, de 16 à 18 heures, au café « Rapid' Bar », 52, rue de Montreuil.

Nos compatriotes sont invités à venir se documenter sur le P. N. B. et les différentes Sociétés bretonnes de la Région Parisienne (Entr'aide, Folklore, Langue, Sports, Commerçants Bretons, etc...).

KREMLIN-BICETRE VILLEJUIF, GENTILLY

Permanence le samedi, de 17 à 19 heures, au Café de l'Arc-en-Ciel, 1, rue du Fort (en face l'Hôpital), à Kremlin.

Tous nos compatriotes sont invités à venir se renseigner sur l'activité bretonne dans la Région Parisienne (Commerçants Bretons, Entr'aide, Musique et Danses Bretonnes).

ANGERS

La permanence se tiendra provisoirement, chaque jour, de 19 à 20 heures, chez M. Etienne Chenevière, 19, rue Valdemaine.

COLOMBES, LA GARENNE-COLOMBES, BOIS-COLOMBES

Permanence chaque dimanche, de 10 heures à midi, café Dalat, 185, rue de Paris, à Colombes.

CLICHY, LEVALLOIS-PERRET, SAINT-OUEN

Permanence, à dater du dimanche 15 juin, de 10 heures à 12 heures, au café « Au Roi du Café », 56, boulevard Jean-Jaurès, à Clichy (angle rue Henri-Barbusse, face Julien-Damoy, Maison Monestier).

Deux autres permanences ont été fondées dans la région parisienne.

BOIS-COLOMBES, COLOMBES, ARGENTEUIL, LA GARENNE-BEZONS

Permanence de 10 heures à 12 heures, café « Le Rapide », 17, rue Victor-Hugo, Colombes (près gare de Colombes, Seine).

SECTION DE PARIS (17e Arrt.)

Permanence le samedi, de 16 h. 30 à 19 h., Café de la Renaissance, 164, rue Cardinet, et 19, rue Noblet, Paris (17e).

MENACES DE PLETHORE MEDICALE EN BRETAGNE

Que fera l'Ordre des Médecins ?

Les Syndicats médicaux sont morts. « Vive l'Ordre des Médecins ! », ont crié beaucoup d'entre nous, peut-être avec une certaine légèreté. Nous n'avons pas à exposer ici l'œuvre et les résultats obtenus par la Confédération des Syndicats Médicaux Français. Nous n'avons pas davantage à critiquer les projets de l'Ordre qui est né par le décret-loi fameux du 7 octobre 1940. Contentons-nous de constater les faits : il y a « embouteillage » médical dans de nombreuses villes bretonnes et cet état de choses va malheureusement s'accentuant.

Pourquoi ? Parce que les jeunes, frais émoulus des Facultés, tentent de se faire une place au soleil ; parce que les vieux ne veulent pas ou ne peuvent pas s'en aller ; parce qu'on autorise de nombreux médecins non-Bretons ou même israélites à s'installer en Bretagne, et naturellement pas dans les régions les moins agréables.

L'Ordre, pourtant, a brandi sa férule et clamé : « On verra ce qu'on verra. » Jusqu'ici, les médecins bretons n'ont pas vu grand'chose. Ils ont pris un vague contact avec une organisation nouvelle (création vichyssoise typique !) qui a promis monts et merveilles et annoncé à son de trompe que désormais les médecins vivraient « dans l'honneur et dans la dignité », suivant la formule sacro-sainte.

En fait, jusqu'à ce jour, l'Ordre n'est qu'un tribunal... de simple police, une véritable juridiction administrative. Il épure : c'est très bien. Il sanctionne : c'est mieux. C'est très joli de veiller sur les intérêts moraux des médecins. Il y a également des intérêts matériels qui comptent. Le temps des vaches maigres est arrivé. Le prix de la vie suit une courbe ascendante et combien régulière ! Et la pléthore médicale s'accentue ainsi que le mécontentement dans les jeunes générations qui montent.

A ces maux (comme à tout mal) il y a des remèdes. Nous pourrons même dire qu'il y a des remèdes energiques. Il faut trancher dans le vif et ne pas se contenter d'onguent miton-mitaine. Agir en chirurgien et non en apothicaire.

■

On peut donc proposer et souhaiter :

1° *Un concours à l'entrée des études médicales.* Chaque année un nombre déterminé de médecins est nécessaire à la santé du Pays. Pourquoi en accepter le double ? On compte un praticien pour trois mille habitants pour que celui-ci puisse exercer honorablement sa profession. En 1934, pour la Bretagne, une statistique donnait les chiffres suivants par département :

Morbihan :	1 médecin pr	3.258 hab.
Côtes-du-Nord :	—	2.997 —
Finistère :	—	2.819 —
Ille-et-Vilaine :	—	2.038 —
Loire-Inf. :	—	1.779 —

En 1934. Ouais ! Mais, depuis, l'encombrement n'a fait que croître et embellir. Un concours donc, mais un concours au début de la première année, car il est rigoureusement absurde de recaler un candidat à la 3e, 4e ou 5e année. Fermez-lui la porte avant qu'il n'ait mis le pied dans la maison. Ce serait une injustice notoire de le rejeter après lui avoir fait perdre des années précieuses qu'il aurait pu utiliser pour s'aiguiller sur une autre voie et se consacrer à d'autres activités.

2° *L'application immédiate d'une loi s'inspirant du projet Pomaret : mise à la retraite obligatoire à partir de 65 ans sur une base de 24.000 francs par an.* Mais alors, deux objections parmi tant d'autres. Les jeunes peuvent dire : « Nous payons la retraite des confrères âgés. » Oui, c'est vrai. Mais en faisant ainsi vous avez les coudées plus libres et votre altruisme aura sa récompense immédiate. Et puis la plupart d'entre nous ne versent-ils pas chaque année des sommes assez rondelettes à des Compagnies d'Assurances sur la Vie ? Cet argent versé à une autre caisse, à la vôtre précisément, vous garantissant votre propre retraite, n'est-ce pas infiniment préférable ? Combien plus corporatif et plus logique. Deuxième objection : celle des vieux. « A 65 ans, nous ne sommes pas encore « finis » ? Qu'allons-nous devenir ? » Il y a tant d'œuvres médico-sociales auxquelles vous pourrez consacrer votre activité pour le plus grand bien des collectivités et le vôtre : Dispensaires, Sanatorium, Hygiène Sociale, Laboratoires qui vous permettraient d'améliorer largement votre retraite sans faire de clientèle à proprement parler. Songez que vous exercez depuis quarante années. Ne trouvez-vous pas cela suffisant ? Si vous êtes sincère, vous direz oui, que vous soyez installé à la ville ou à la campagne.

3° *Interdire immédiatement la création de nouveaux cabinets médicaux.* Un décret du 18 avril 1941 indique que « sur demande du Conseil de l'Ordre départemental, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins pourra fixer le nombre maximum des médecins susceptibles d'exercer dans un département, mais qu'en aucun cas ce nombre ne pourra être inférieur à celui des médecins exerçant dans ce département au 1er septembre 1939 ». Très bien. Nous attendons avec une certaine impatience l'application de ce décret aux cinq départements bretons. Nous ajoutons : l'application de ce décret-loi ne devra pas être facultative, mais *obligatoire.* Nous aimerions lire : « Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins *devra* » (et non pourra). Nous savons bien qu'une circulaire ministérielle du 27 novembre 1940 a interdit l'exercice de la médecine aux étrangers, toutefois avec quelque réserve puisqu'elle prévoyait le cas d'exception (assez vague d'ailleurs et permettant bien des interprétations) où pour une cause quelconque le postulant s'était intégré profondément à la Nation française ou avait honoré par ses travaux la Science française. Cette première mesure s'imposait. Y a-t-il eu un coup de balai sérieux depuis novembre 1940 ? C'est ce que nous aimerions savoir et aussi combien de levantins, de sud-américains, de balkaniques ont dû plier bagages et regagner leurs pénates ? Nous demandons à Vichy le résultat de sa décision autoritaire. Mais nous lui demandons aussi *de ne pas autoriser de nouvelles installations en Bretagne, même s'il s'agit de praticiens parisiens ou d'autres provinces françaises.*

■

Le Corps médical breton est suffisamment nombreux pour soigner ses compatriotes : les statistiques de 1934 le prouvent. *Un Conseil de l'Ordre des Médecins de Bretagne* remplacera avantageusement les actuels Conseils départementaux si ceux-ci ne font pas leur devoir et ne sauvegardent jalousement les intérêts bretons.

Signalons, en outre, cette fois avec quelque réserve, une autre cause de pléthore médicale. Nous ne pouvons passer sous silence et tenir pour quantité négligeable l'imposante masse féminine qui se destine à la médecine. 10 à 15 % d'étudiantes au moins par année. Ce qui surcharge encore une profession déjà passablement embouteillée. Nous en reparlerons.

Les anciens Syndicats médicaux avaient lutté contre l'Etat pour le maintien des libertés médicales, notamment en repoussant le tiers payant par les Assurances Sociales ; ils avaient envisagé la retraite médicale (projet Pomaret) et avaient élaboré quelques travaux sérieux, comme la proposition de loi Xavier Vallat et le rapport Gadand. En cela ils avaient fait œuvre utile quoique silencieuse.

Par contre, l'Ordre, lui, prend naissance sur des décrets-lois imparfaits et assez tapageurs. Il veut créer une nouvelle organisation corporative de la profession médicale et réformer les études médicales. Le nouveau-né est révolutionnaire et agressif. Il a institué « des chambres de discipline », le mot est brutal et fait penser à l'Inquisition. (Y subira-t-on la question ordinaire et extraordinaire ?) Il y a des changements à opérer, non seulement dans le domaine moral, mais aussi dans le domaine matériel et technique. L'Ordre a fait des promesses. Les tiendra-t-il ?

En tous cas, s'il défaille, nous Bretons, sommes parfaitement capables d'organiser la profession médicale en Bretagne, où nous avons le droit de vivre honnêtement et honorablement.

Docteur B. C.

Liste des souscriptions

Anonyme, Châteaulin, 100 fr. ; Anonyme, Châteaulin, 150 ; Le V., Lambézellec, 25 ; Le B., Penvenan, 5 ; Anonyme, Saint-Brieuc, 1.000 ; P. F., Trégastel, 25 ; C. M., Lennion, 20 ; M. R., Loguivy, 50 ; Le D., Kernaskléden, 50 ; G. J., Paris, 100 ; du G., 14.000 ; Le G., La Baule, 50 ; Le G., Paris, 25 ; G., J.-M., Paris, 14 ; Le M. R., Sainte-Anne, 15 ; E. L., Sainte-Anne, 65 ; Mme B., Rennes, 10 ; Le P., Rochefort, 10 ; Mme S., Rennes, 5 ; Mme V., Rennes, 10 ; Mme S., Vitré, 10 ; B. J., Rennes, 5 ; M. H., Rennes, 5 ; Mme S., Rennes, 10 ; M. L., Rennes, 10 ; Mme L. A., Rennes, 5 ; Mme M., Rennes, 30 ; Gefflot A., Rennes, 25 ; Le C. L., Rennes, 5 ; C. J., Rennes, 175 ; G., Rennes, 10 ; C. A., Fougères, 10 ; Dr F., Rennes, 20 ; T. R., Rennes, 10.

S. R., Saint-Malo, 180 ; D. J., Bréhat, 100 ; B., Châteaubriant, 130 ; M. J., 1.200 ; S. F., 50 ; L., Rennes, 20 ; J. J., Rennes, 80 ; F. F., 455 ; Anonyme, Lamballe, 50 ; J. P., Saint-Brieuc, 10 ; D. R., Paris, 200 ; Ch., Fougères, 50 ; Le Q. Y., Bordeaux, 10 ; D., Rennes, 50 ; M. U., Douarnenez, 200 ; Anonyme, Douarnenez, 50 ; B. A., Mur-de-Bretagne, 25 ;